

N O U V E A U
J O U R N A L
H E L V É T I Q U E ,
O U
A N N A L E S L I T T É R A I R E S
E T P O L I T I Q U E S

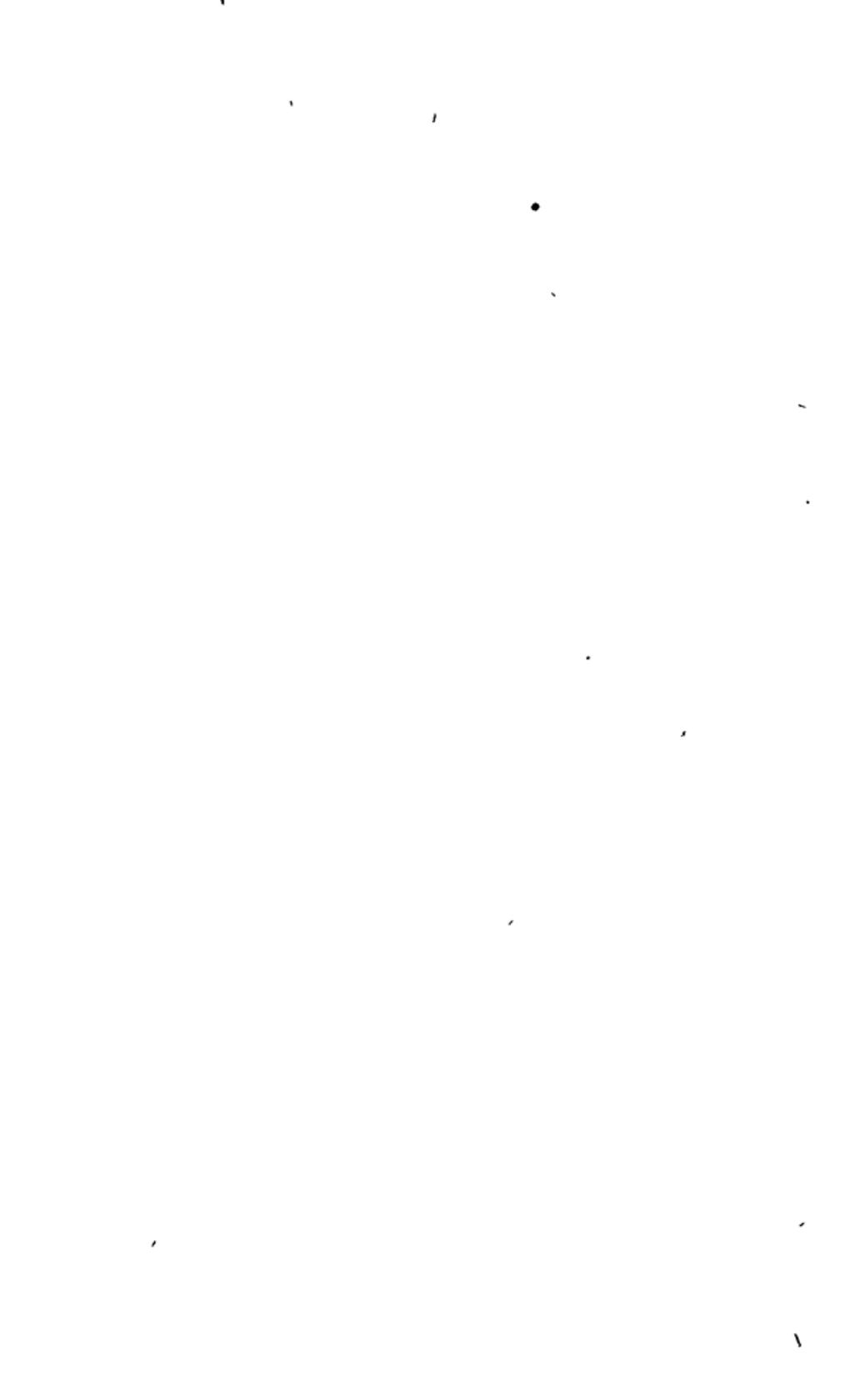
DE l'Europe, & principalement de la Suisse,

D E D I É A U R O I.

J U I L L E T 1776.



A N E U C H A T E L ,
De l'Imprim. de la Société Typographique.



NOUVEAU JOURNAL
HELVÉTIQUE.

JUILLET 1776.

PREMIERE PARTIE.
 ANNALES LITTÉRAIRES
 DE LA SUISSE.

- I. *Sermons sur les matieres les plus importantes de la religion, contenues dans le chapitre VIII de l'épître aux Romains. Par L. DE BONS, pasteur à Rolle. Lausanne, 1776, in-8°. tome II.*

VOICI le second tome d'une suite de sermons, dont le premier a paru en 1775. Il y regne la même solidité, la même clarté, la même doctrine, le même ordre. On aurait souhaité que le judicieux auteur eût plus soigné son style. Sans nuire ni à la simplicité, ni à la clarté, on peut donner à son style plus de variété, & quelquefois plus de chaleur. Si l'éloquence de la chaire rejette

les ornemens étrangers ou recherchés, il n'est pas indigne d'un prédicateur chrétien d'attacher les auditeurs par quelques tours heureux, par une onction douce ou forte, selon la nature des sujets, ou les sentimens dont son cœur est animé.

Nous nous arrêterons un instant au 4^e sermon de ce volume, sur cette déclaration de S. Paul : *Ceux qui sont conduits par l'esprit de Dieu, sont enfans de Dieu.* Rom. VIII. 14.

Etre conduit par l'esprit de Dieu c'est la même chose que marcher selon l'esprit, avoir l'esprit de Dieu, ou celui de Jésus-Christ ; savoir, être animé d'un vif desir de plaire à Dieu par l'obéissance à sa volonté, telle qu'elle nous est manifestée dans l'évangile, où Dieu nous a tracé, par son esprit, la conduite que nous devons tenir, pour lui être agréables.

Le fidele qui se conduit ainsi, est enfant de Dieu par l'obéissance à ses loix, par l'imitation de ses perfections, & par le privilege de l'adoption.

C'est le propre d'un enfant bien né, qui sent le prix des obligations qu'il doit à un pere tendre, de soumettre sa volonté à la sienne, & d'y conformer sa conduite. Le fidele fait qu'à la qualité de maître souverain, Dieu joint celle de bienfaiteur magnifique ; que ses loix sont non seulement justes,

mais utiles ; qu'il n'en est aucune qui ne tende au bonheur de celui qui les observe. Objets de l'amour de Dieu, ceux qui obéissent à ses loix, acquierent des droits sur les graces, qui en font les fruits. Sa bonté pourvoit à leurs besoins dans le tems, & assure leur bonheur dans l'éternité. En un mot, leur obéissance filiale pour Dieu les rend les objets de sa tendresse paternelle ; étant conduits par l'esprit de Dieu, ils deviennent enfans de Dieu.

L'imitation des perfections divines est un autre fondement sur lequel repose ce titre glorieux d'enfant de Dieu. Il n'est point de relation plus intime que celle qui naît de la ressemblance. C'est l'union des cœurs qui est de toutes la plus solide, & cette union ne peut se former que par le rapport des caracteres, par la convenance des sentimens, par une même façon de penser & de sentir. Cette conformité qui produit les liaisons les plus tendres, se trouve au plus haut degré entre le fidele & Dieu. Le fidele n'estime, n'aime, ne recherche que ce que son Dieu approuve. Si sa volonté est la regle qu'il suit, ses perfections sont le modele qu'il imite. Réglant sa conduite sur ce modele parfait, il se transforme à la ressemblance de son Dieu & de son Sauveur. Il s'associe en quelque sorte à la gloire de l'Être suprême, il devient

participant de sa nature, & son enfant.

Enfin, cette qualité d'enfant de Dieu appartient au fidele par les privileges de l'adoption. Formé originairement à l'image de Dieu, l'homme innocent avait droit à son amour, il était son enfant; mais ayant perdu par le péché, cette sainteté qui faisait son bonheur & sa gloire, *il déchet* des privileges de son origine.

Pour rétablir les humains dans son amour, le Dieu de miséricorde envoie son Fils. Par lui sont ouvertes les sources de la grace. Le péché a été expié, l'arrêt de condamnation effacé, le pardon annoncé, l'accès auprès de Dieu assuré, & la nature humaine est rentrée dans tous les droits de sa première condition. Mais à qui ces graces sont-elles offertes? A ceux qui remplissent les conditions auxquelles elles sont attachées. Il a donné le droit d'être faits enfans de Dieu à ceux qui s'attachent à la vertu. Telle est cette grace précieuse de l'adoption, si souvent célébrée dans nos livres sacrés. 1. Jean III. 1; & 2. Cor. VI. 18.

C'est ainsi que raisonne le théologien éclairé & judicieux, & dans tous ses discours il s'attache toujours à faire sentir la nécessité de la vertu, pour avoir part à la faveur de Dieu. Telle est en effet l'essence de la doctrine chrétienne, comme ce doit être le

but de tous les discours d'un prédicateur évangélique.

II. *Traité des différentes especes de tapisseries, & principalement de la tapisserie au petit point, &c. Yverdon, 1776.*

CET ouvrage de 74 pages, est du petit nombre de ceux à qui on voudrait que l'auteur eût donné plus d'étendue. C'est la production d'un homme d'esprit, M. de H... qui aime & cultive avec succès plusieurs des beaux arts.

Il parcourt d'abord les différentes especes de tapisseries; le petit point, le point croisé, le point d'Hongrie, le point long, la tapisserie en chenille, la tapisserie sur paille.

L'auteur s'attache ensuite à faire quelques observations sur les matériaux qui entrent dans la tapisserie.

Il dit un mot des métiers. Il y en a de plusieurs sortes, plus ou moins commodes, & appropriés aux différentes sortes d'ouvrages. On souhaiterait qu'il eût décrit ces différents métiers, les plus commodes, & qu'il eût donné quelques figures, afin qu'on pût les faire construire par-tout, selon l'ouvrage aussi bien que suivant la taille & la nature de la vue de la personne qui brode.

Il parle après cela des aiguilles, des laines, des soies, & du fil à employer.

La maniere de travailler la tapifferie occupe encore l'auteur; mais on fouhaiterait ici qu'il eût donné quelques regles sur la mécanique de l'art, la position du corps, le maniment de l'aiguille, les mouvemens des bras, &c. Ici encore une planche eût été nécessaire pour les commençans. Tout ce qu'il dit est clair & bien exprimé, & on desirerait que sa plume facile n'eût rien omis d'essentiel.

Viennent ensuite des observations sur les fonds, les camaïeux, les encadrures.

On voit que l'écrivain a du goût & la connaissance du dessin & de la peinture dans tout ce qu'il dit sur les sujets de la tapifferie, sur les nuances, l'art de groupper les objets, & sur les couleurs.

Il finit par donner des directions sur l'exécution de différentes sortes d'ouvrages, & l'auteur a senti lui-même qu'il eût été plus intelligible avec des figures. Il faut espérer que cet écrivain agréable cherchera à rendre la description de cet art plus complete & plus utile, & qu'il ne négligera pas de communiquer au public ses recherches sur l'histoire de cet art, qui a eu ses commencemens, ses progrès & ses révolutions, comme tous les autres.

III. *Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse, contenant leur description, leurs mauvais effets sur les hommes & sur les animaux, avec leurs antidotes. Rédigée d'après ce qu'on a de mieux sur cette matière, sur-tout d'après l'histoire des plantes Helvétiques de M. le baron de Haller. Mise à la portée de tout le monde, avec le lieu natal de chaque plante pour la France, les figures nécessaires, & plusieurs observations nouvelles. Par M. P. R. VICAT, docteur médecin, membre correspondant de la société royale de Göttingue. Yverdon, chez la société littéraire & typographique, 1776, 1 vol. in-8°.*

ON peut dire que cet ouvrage est absolument neuf, puisqu'on n'en a aucun dans notre langue qui présente comme celui-ci un traité aussi complet des poisons végétaux, qu'il importe si fort de connaître, afin de ne pas les confondre avec les plantes alimentaires ou médicinales, parmi lesquelles il n'est que trop ordinaire de les trouver pêle-mêle. Les méprises funestes dont on est si souvent la victime pour n'avoir pas su distinguer des plantes autant éloignées pour les vertus, qu'elles se trouvent rapprochées par la ressemblance & le lieu où elles croif-

sent ; ces méprises, dis-je, faisaient sans doute desirer depuis long-tems , qu'on eût des instructions suffisantes & sur-tout populaires , au moyen desquelles il fût facile à chacun de se tenir en garde contre de si dangereux ennemis , ou du moins d'échapper au danger , lorsqu'on aurait eu le malheur de s'y exposer.

C'est dans la vue de remplir un but aussi intéressant pour l'humanité , que M. Vicat présente cet ouvrage au public. En conséquence il a mis tous ses soins à puiser dans les meilleures sources ce qu'on a de mieux sur cet objet , & a en mettre le résultat à la portée de quiconque voudra bien se donner la peine de lire ce qu'il renferme dans l'ordre convenable , & avec une attention soutenue ; n'y ayant rien dans cet ouvrage qui n'y soit expliqué & éclairci suffisamment pour tout le monde.

On y trouvera donc , outre une préface qui indique l'ordre qu'on doit suivre pour bien comprendre cet ouvrage , & le consulter avec fruit , 1°. un *discours préliminaire sur les poisons en général*, & *en particulier sur ceux du regne végétal*, dans lequel , après avoir rendu compte de leurs effets généraux & des moyens de guérison qui se présentent à un observateur attentif de la nature , on en déduit une division des poisons

en sept classes principales, dont les noms apprennent quels sont en général les effets des poisons compris sous chacune.

Ainsi la premiere est celle des poisons âcres, tels que la *napel*, les *renoncules*, le *bois-gentil*, &c.; la seconde, celle des poisons stupéfiants ou narcotiques, comme l'*opium*, la *jusquiame*, la *morelle*, &c.; la troisieme, celle des poisons âcres & stupéfiants en même tems, comme la *cigue*, le *persil des fous*, &c.; la quatrieme, celle des poisons astringens, comme les *galles de chêne*, plusieurs *champignons*, &c.; la cinquieme, celle des poisons âcres & astringens en même tems, tels que plusieurs *champignons*, &c.; la sixieme, celle des poisons mécaniques, comme la *prêle*, la *figue d'Inde*, &c.; la septieme, celle des poisons méphitiques, ou qui exhalent des vapeurs nuisibles, comme la *prêle puante*, &c.

Outre l'indication des remedes généraux qui peuvent être de secours contre les poisons compris dans toutes ces classes, il résulte de cette distribution aussi commode que simple, qu'il est pour chacune d'elles des traitemens qui leur conviennent plus particulièrement. Ainsi, après avoir fait précéder l'exposition du traitement qui convient en général à tous les poisons, savoir, l'émetique, les délayans, & les adoucissans, on trouvera que, s'il s'agit en particulier

d'un poison narcotique par exemple, on a recours au vinaigre qui est plus particulièrement utile contre les poisons de cette classe ; & ainsi pour les autres classes.

Ce discours est terminé par l'énumération des antidotes généraux, avec les observations nécessaires sur la manière de les employer suivant les circonstances. Tels sont l'eau & les délayans, les adoucissans huileux ou onctueux, le miel, le savon, le vinaigre, &c.

De cette manière le discours préliminaire fait la base de la partie curative de cet ouvrage, dont l'ordre suit celui des sept classes de poisons ; de sorte que tous ceux compris dans la première section, reconnaissent pour antidotes les remèdes indiqués dans ce *discours* pour ceux de la première classe : la seconde section traite de ceux de la seconde classe, & ainsi de suite. Cet arrangement évite les répétitions presque continuelles, qui sans cela auraient nécessairement eu lieu presque à chaque page, & donne bien plus de facilité au lecteur pour mettre à profit les instructions dont il peut avoir besoin.

Il ne reste donc plus à considérer dans l'ouvrage même, que sa partie historique, qui consiste 1°. à indiquer chaque plante par ses noms latins, français, & patois ; les premiers sont ceux de MM. de

Haller & de Linné; les seconds sont tirés des meilleurs ouvrages de botanique français; & les patois sont ceux dont on fait usage dans le pays de Vaud, & qui sont souvent à-peu-près les mêmes que ceux de diverses provinces de France. 2°. Après les noms vient la phrase botanique qui caractérise l'espece de plante dont il s'agit. 3°. Cette phrase est suivie d'une description détaillée, qui outre les caracteres de l'espece comprend ceux de la classe, de l'ordre, du genre, & enfin de la variété auxquelles la plante appartient, en y ajoutant tout ce qui peut rendre la plante assez reconnaissable, pour qu'il ne soit presque pas possible de s'y méprendre pour ceux même qui auront le moins d'aptitude à faire usage d'une description botanique. 4°. La liste des lieux où chaque plante croît vient ensuite, puis le tems où la fleur paraît. 5°. Chaque article enfin est terminé par un détail des symptomes propres à la plante en question, si elle en produit d'assez remarquables pour qu'il vaille la peine d'en parler. S'il y a quelque antidote particulier, on le trouve indiqué: comme le pétrole pour le napel, la millefeuille pour le pied-de-veau, &c.

Enfin, cet ouvrage est terminé par l'explication détaillée des termes de botanique & des figures qui y ont rapport, & par la table

des noms tant français, que latins & patois. On y trouve aussi précédés d'une étoile ceux des plantes usuelles, qu'il serait dangereux de confondre avec quelque plante vénéneuse qui leur ressemble, afin qu'en consultant l'article où il est parlé de celle-ci (dont la page se trouve en même tems indiquée), on puisse se mettre à même d'éviter d'also cruelles méprises.

Cette annonce succinte suffit pour faire connaître l'utilité de cet ouvrage. Il devrait faire partie d'une bibliothèque domestique, & tout chef de famille a intérêt de ne pas en ignorer le contenu.

IV. *Annoncés des prix & primes distribués dans la séance publique de la louable société économique de Berne, & des nouveaux sujets choisis dans la même assemblée du 10 avril 1776.*

Le prix de dix ducats, proposé par M. le maréchal d'Erlach, sur la question: *Si la culture des pommes-de-terre a diminué la culture des bleds dans notre pays?* fut accordé à un mémoire portant pour devise: *Weil ich arbeite, habe ich mein Brod*, dont l'auteur est Jean Kohler, de Biglen.

Les mémoires rentrés *sur la maladie épidémique des bestiaux*, n'ont point satisfait la

Société. Cependant quelques observations intéressantes sur la nature des eaux relativement aux maladies des bêtes, & sur les moyens de les rendre plus salutaires, contenues dans un mémoire avec la devise : *Ich bin der Herr der ich Frieden schaffe, &c.* ont paru mériter d'être distinguées par une médaille d'argent, que la société a accordée à l'auteur Jean Kohler, de Biglen.

Primes remportées sur la filature.

	lb.	onc.	l.
M. le chir. Bourget, à Morges.	44 $\frac{1}{4}$	10	50
Dlles Reynier & Victor, à Vevay.	32	10	40
M. Archinard, de Lausanne.	26		40
Mdme Berdés & Favrot, à Vevay.	15		20
Dlle de Loes, d'Aigle.	12	8 $\frac{3}{4}$	15
Pierre Monnet, de Montreux.	10	9	15
Dlle Petitpierre, de Vevay.	5	8 $\frac{1}{4}$	10
Dlle Guidon, de Vevay.	5	2	10

Questions proposées pour 1776.

1^o. La meilleure description économique d'une paroisse ou d'une contrée limitée par la nature même, par exemple, d'un vallon considérable, &c. Le prix est une médaille d'or du poids de 20 ducats. La société ne desire point de description topographique proprement dite, mais simplement une relation exacte des produits de la terre, des différentes méthodes de les cultiver, & des usages auxquels ils sont destinés; son but étant

uniquement de s'instruire des choses qui ont une influence immédiate sur l'économie rurale.

2°. *Des avantages & des désavantages du messel, comparés à la culture d'une seule espèce de bled, & de la manière la plus avantageuse de faire ce mélange relativement à la diversité du sol & du climat.* Le prix est une médaille d'or de la valeur de 20 ducats.

3°. *Sous quelles circonstances la chaux peut-elle être employée utilement en qualité d'engrais, & quelle est la méthode qu'on doit observer dans l'usage qu'on en peut faire ?* Plus les mémoires seront fondés sur des expériences bien constatées, & plus ils pourront être assurés de l'approbation de la société. Le prix est une médaille d'or de 20 ducats.

4°. *La question proposée par la haute chambre économique en 1760: Quels sont les moyens les plus assurés pour contenir dans leurs lits les torrens & les rivières de ce pays, particulièrement l'Aar; de préserver le plus sûrement & à moins de frais les fonds adjacens des ravages & des inondations, auxquels ils sont exposés: quelle méthode & quels matériaux sont les plus propres pour la construction & l'entretien le plus facile des digues entreprises à ce but ?* Le prix est une médaille d'or de 20 ducats.

1°. Une prime de 10 louis d'or neufs, au commissaire

commissaire ou particulier, qui donnera le plan le plus complet & le plus détaillé de la manière dont un ruisseau, qui jusques alors n'aura point été employé à cet usage, pourra être rendu propre à l'irrigation. On exige que ce plan contienne non seulement les nivellemens, profils & canaux nécessaires à l'introduction de ce ruisseau, mais aussi la nature des terres à arroser, & la distribution la plus avantageuse des eaux; qu'il soit en outre accompagné d'un mémoire, dans lequel soient développés tant les avantages résultans de l'exécution d'un pareil projet, que les obstacles provenans de la nature du terrain & de sa position, des rouages mus par ce ruisseau, de l'endommagement des fonds adjacens, & la solution la plus satisfaisante de ces difficultés. La société se réserve le droit de faire vérifier les plans & projets qui lui seront remis à ce sujet.

2°. Une prime de 10 ducats, *pour le meilleur cuir pour empeigne.* Les épreuves consisteront en dix peaux, mais les aspirans ne seront tenus d'en envoyer qu'une seule à la société, en constatant toutefois par de dues attestations le nombre complet des dix cuirs également préparés.

3°. Il y a environ huit ans, que des amis de l'humanité ont formé une société à Amsterdam, dans le but d'introduire une mé-

thode plus prudente & plus sûre pour secourir les noyés trop souvent abandonnés & réputés morts sur des indices trop légers. Cet établissement, soutenu par le gouvernement, fut couronné par les succès les plus brillans. Un nombre considérable de personnes fut rendu à la vie, que les fausses idées sur l'impossibilité de les secourir, auraient autrefois livrées à une mort certaine. Cet exemple fut imité en d'autres pays de l'Europe avec les mêmes succès.

Ces accidens sont à la vérité plus rares dans notre pays. On peut cependant assurer que même dans nos contrées plusieurs personnes périssent chaque année dans les eaux, dont une partie aurait pu être sauvée, si les secours nécessaires n'étaient appliqués trop tard, ou qu'on ne désespérât trop tôt du rétablissement de ces infortunés.

Les fautes commises dans ces cas se réduisent aux suivantes :

1°. On néglige de secourir les noyés dans les premiers instans, par l'idée entièrement erronée, qu'il est défendu de toucher au corps d'un noyé, ni de lui appliquer des secours, sans en avoir préalablement obtenu la permission du juge. Il y a déjà dix ans, que le souverain s'est déclaré publiquement contre la fausseté de ce préjugé. Non seulement il est permis de suivre en ces cas les

loix que la religion & l'humanité nous enjoignent, & de porter à ces malheureux avec toute la promptitude possible les secours nécessaires, fans négliger cependant d'en avertir le juge ; mais au contraire nous osons assurer que tout particulier ou homme en charge, qui mettrait obstacle à ces secours, s'attirerait la juste indignation du souverain, & même suivant la nature du cas une punition méritée.

2°. On manque en ne pas administrant des moyens appropriés pour rendre à ces corps privés de sentiment & de mouvement, la circulation & la chaleur. Il faut se garder soigneusement de les tenir penchés, encore moins de les renverser la tête en-bas & le ventre en-haut, ni de les secouer rudement. La privation du mouvement provient du refroidissement, de la suffocation, & du manque de circulation du sang. Il faut donc commencer par leur ôter tout vêtement, les porter dans la maison la plus voisine possible (un mouvement doux du transport peut être tres-salutaire), le visage tourné contre terre, sans cependant trop pencher la tête; car le sang encore fluide étant porté avec trop de force contre la tête, ne ferait qu'accélérer la mort. Les moyens de ranimer ces corps sont l'application de la chaleur & l'irritation des nerfs. A cet effet on approche le

noyé à une distance convenable du feu ; on frotte la tête, l'épine du dos, la poitrine, les hanches, avec des linges chauds ; aux moindres marques d'une vie renaissante, une chemise chaude, un lit bassiné, la chaleur naturelle d'une personne en santé, peuvent hâter le rétablissement. Pour ranimer la circulation on leur souffle de l'air dans la bouche, en bouchant leurs narines, on applique des odeurs fortes & spiritueuses au nez ; on en frotte les tempes. Le moyen le plus efficace sont les lavemens de fumée de tabac. On a inventé pour leur application une machine, qui au moyen d'un petit soufflet & d'un tuyau de cuir, pousse avec force la fumée dans les intestins. On en trouve des modèles dans la capitale ; on peut de même s'y procurer de ces machines. On peut produire un vomissement salutaire, en leur versant quelque liqueur spiritueuse, mêlée avec de l'eau tiède, dans la bouche, ou en irritant le gosier avec une plume. Le premier signe de vie est ordinairement un profond soupir. Si-tôt qu'on s'en aperçoit, & que le pouls commence à battre, il faut tout de suite ouvrir une veine, & préféablement celle du cou, pour dégager la tête & le cerveau. En continuant ainsi avec la prudence nécessaire ces soins & ces remèdes, on parvient quelquefois & en peu de tems à l'entier

rétablissement du malade. Cependant en des cas particuliers il fera utile de consulter des médecins sur les suites que peuvent avoir des malheurs de cette nature.

3°. Souvent les soins les mieux entendus deviennent infructueux, faute de constance & de patience à les administrer. Il est donc nécessaire d'avertir qu'on a réussi, à l'aide des secours appliqués durant six heures & au-delà, de rappeler à la vie des noyés qui avaient été ensevelis pendant des heures entières sous les eaux ou sous la glace. A l'égard des enfans, ou des personnes d'un tempérament fort, & dans la fleur de leur âge, il ne faut pas se décourager, quand même les corps paraîtraient commencer à se roidir.

Il est à souhaiter, & nous osons l'espérer de la charité reconnue de nos compatriotes, qu'à l'exemple des villes d'Amsterdam, de Paris, de Londres, &c. nos villes & nos communautés, situées près des lacs & des rivieres, s'empresseront à toujours avoir à portée les instrumens & remedes nécessaires, à obliger sous des récompenses proportionnées les médecins, chirurgiens & apothicaires à être prêts à secourir les noyés au premier avis, & à tenir une chambre garnie d'un lit & d'une cheminée, préparée pour les y recevoir. Tous ces préparatifs mis en parallele avec le bonheur & la satisfaction

d'avoir sauvé la vie à un homme, ne paraîtront ni pénibles, ni dispendieux.

Prime.

La louable société économique promet une récompense à celui ou ceux qui depuis le premier mai 1776 jusqu'au premier avril 1777, à l'aide de la méthode susmentionnée, auront rétabli une personne tirée de l'eau & privée de mouvement & de connaissance. Mais elle exige que toutes les circonstances, les remèdes & le tems employé, le nom & l'âge du sujet, la marche de la guérison, soient détaillés avec toute l'exactitude possible & confirmés par des attestations juridiques, tant pour la certitude du fait que pour l'instruction du public, & pour l'encouragement de ceux qui pourraient à l'avenir se trouver à même d'administrer les mêmes secours. La société se réserve le droit, suivant l'occurrence du cas, d'accorder la prime à une seule personne, ou de la partager entre plusieurs. Le prix pour chaque noyé sauvé sera de huit ducats.

Questions proposées pour 1777.

1°. *Quels sont les moyens les plus prompts & les plus avantageux de convertir en bons prés des marais desséchés, particulièrement ceux de nature tourbeuse & poreuse, ou d'en tirer un autre parti profitable quelconque ?*
On exige que les mémoires soient fondés

sur des observations & des expériences constatées. Le prix est une médaille d'or de 20 ducats.

2°. *Des avantages ou désavantages des préparations artificielles & lessives des graines, des sels fertilisans, ou d'autres moyens inusités, qui tendent à perfectionner la culture des bleds, & en partie à prévenir les maladies auxquelles ils sont sujets, déterminés relativement aux frais & aux suites de ces moyens.* Le prix est une médaille d'or de 20 ducats.

Primes sur les plantations des mûriers.

Quatre primes, une de 200, une de 100, & deux de 50 liv. à ceux qui prouveront avoir conservé en bdn état la plus grande quantité de mûriers depuis le printems 1776 jusqu'au printems 1781.

Primes sur la filature.

Quatre primes, une de 200, une de 100, & deux de 50 liv. à ceux qui en 1776 feront filer la plus grande partie de soie au-dessus de 30 lb. provenue de vers qu'ils auront élevés eux-mêmes.

Les illustres seigneurs de la chambre du commerce font publier les prix suivans pour encourager les fabriquans, & pour favoriser les progrès & le perfectionnement des manufactures de toiles de coton du bas Argöw, & de toiles de lin dans le haut Argöw & l'Emmenthal.

1°. Au *fabriquant de toiles de coton qui aura vendu le plus d'indiennes de sa fabrique*, conformes au règlement de $\frac{7}{4}$ de largeur, marquée à la marque de Berne, depuis le premier mai de cette année au premier mai 1777, un prix de huit ducats.

2°. A celui qui *approchera le plus du susdit* dans la quantité des mêmes toiles, un prix de six ducats.

3°. Au *fabriquant de toile de lin* qui, dans le courant de ladite année, aura *fabriqué le plus & la meilleure toile de lin unie* de $\frac{6}{4}$ de largeur au prix de 15 à 18 xr. mesure & marque de Berne, un prix de cinq ducats.

4°. Pour la plus grande quantité de la même toile de 19 à 24 xr. un prix de cinq ducats.

5°. Un prix de cinq ducats sur le même pied pour des *toiles de serviettes damassées* du prix de 14 à 16 xr. &

6°. Enfin un prix de cinq ducats de la même sorte de toile de lin de 17 à 20 xr.

Bien entendu, à l'égard de la toile de lin, que ceux qui voudront concourir aux prix susdits, seront tenus non seulement d'envoyer au *secrétaire de la chambre de commerce* les attestations requises des mesureurs de toiles, de la quantité & qualité qu'ils auront fait marquer, mais de plus, des certificats dignes de foi des marchands auxquels

ils auront vendu ces toiles dans le courant de l'année , par lesquels ils attestent qu'ils ont été contens de ladite marchandise à eux vendue.

NB. Les mémoires & les épreuves des aspirans au concours , seront adressés à M. le docteur Tribolet , secrétaire de la société. On avertit que toutes pieces signées , ou dont les auteurs n'auront point soigneusement écarté tout indice qui pourrait les faire connaître , de même que les échantillons incomplets , dénués d'attestations de personnes publiques ou remis à tard , en un mot ne satisfaisant point en plein aux conditions de l'annonce , seront mis de côté , sans être admis au concours.





S E C O N D E P A R T I E.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

D E L' E U R O P E.

- I. *L'esprit des usages & des coutumes des différens peuples, ou observations tirées des voyageurs & des historiens. Par M. DE MEUNIER. A Londres, & se trouve à Paris chez Pissot, 1776, 3 vol. grand in-8°.*

TEL est le titre d'un ouvrage qui vient de sortir de la presse. Il ne peut qu'exciter la curiosité des lecteurs de différens genres. L'entreprise paraît immense au premier coup-d'œil ; aujourd'hui sur-tout, que presque toutes les nations policées ou sauvages sont connues. Elle suppose chez l'auteur qui l'a formée, une vaste érudition pour rassembler tant d'usages différens, un goût sûr pour épurer les sources souvent suspectes d'où on les tire, une sagacité judicieuse pour saisir les causes qui ont mis tant de variétés, de contradictions même dans ces usages ; enfin, une métaphysique éclairée qui préside à la comparaison que l'on se propose d'en

faire, qui sache les apprécier, en découvrir l'esprit. Voilà la tâche pénible que s'est imposée M. de Meunier; s'il ne l'a pas remplie aussi parfaitement qu'on aurait pu le désirer, tenons-lui compte au moins d'avoir osé l'entreprendre. Il s'annonce d'ailleurs comme un écrivain jeune encore, & à ce titre il a des droits sur notre indulgence. On n'avait point jusqu'ici essayé de rassembler dans un même ouvrage le tableau des mœurs, des coutumes, & des usages de tous les peuples connus, & de les envisager d'un œil philosophique; aussi ce sont des termes de comparaison que l'auteur présente plutôt que des décisions. En écartant les principes & les systèmes généraux, qui en effet seraient ici très-déplacés, il remonte à l'origine de chaque usage, que des loix particulières ont souvent établi, & ne prétend point que l'explication quelquefois conjecturale qu'il en donne soit adoptée comme une règle sûre.

On doit se défier de la première impression que causent des usages qui nous sont étrangers. N'en observe-t-on pas même chez les nations policées, qui paraissent absurdes & révoltans? Les voyageurs n'ont pu les étudier profondément, ou ont dédaigné de s'en donner la peine. Les compilateurs se sont bornés à les rassembler sans choix le plus souvent, & ont même admis des faits

contraires aux loix générales & bien connues de la nature. Il était donc nécessaire d'éclaircir, de concilier, d'apprécier tant de relations, de descriptions multipliées. C'était là une partie indispensable du travail de M. de Meunier, afin de ne pas courir le risque de raisonner très-inutilement sur des chimères. Mais il n'était pas moins essentiel de se prescrire un plan général, un ordre exact, de ranger sous certains chefs les immenses matériaux qui devaient entrer dans un tel ouvrage. Aussi M. de Meunier l'a-t-il divisé en dix-huit livres; & après avoir prévenu le lecteur qu'il ne parle point des usages religieux & qu'il s'est même interdit toute recherche à cet égard, il réunit en un corps d'histoire tout ce que les hommes ont pensé sur les *alimens* & *les repas*, les *femmes*, le *mariage*, la *naissance*, l'*éducation des enfans*, les *chefs*, les *souverains*, la *guerre*, la *distinction des rangs*, la *noblesse*, l'*insociabilité des nations*, l'*esclavage* & la *servitude*, la *beauté*, la *parure* & *les manières de se défigurer*, la *pudeur* & la *continence*, l'*astrologie* & *les usages cabalistiques*, la *société*, les *usages domestiques*, les *loix pénales*, les *épreuves* & *les supplices*, le *suicide*, l'*homicide* & *les sacrifices humains*, les *maladies*, la *médecine* & *la mort*, enfin, les *funérailles*, les *sépultures*, & *les enterremens*. Tels sont

les objets nombreux & variés que le plan de l'auteur embrasse , en joignant de plus les usages des anciens peuples à ceux des peuples qui existent aujourd'hui. On sent aisément qu'il serait impossible de le suivre dans les détails, dont un grand nombre sont d'ailleurs assez généralement connus. Nous nous attacherons donc à un petit nombre de ceux qui le sont moins , & qui nous paraîtront intéressans, en examinant de quelle manière M. de Meunier essaie de justifier ce que certains usages paraissent avoir d'absurde ou de condamnable.

Livre premier , chap. III , bizarrerie dans les repas.

Lorsqu'on ne connaît ni la décence, ni la politesse, l'homme qui donne un repas est bien embarrassé de témoigner sa satisfaction à ses convives, & même de les amuser comme il semble y être obligé. Chez la plupart des Indiens de l'Amérique septentrionale, il les excitait à manger & ne touchait à rien ; à la nouvelle France il devait chanter pour divertir la compagnie. Les démonstrations d'amitié ont dans les premiers tems un caractère sauvage & grossier, qu'il importe d'examiner. Chez plusieurs peuples Tartares, on tire un homme par l'oreille pour le presser de boire, & au moment où il ouvre la bouche, on bat des mains & l'on

danse devant lui. Il semble qu'on lui fait un gré infini de sa complaisance. Lorsqu'un Kamtchadale veut en prendre un autre pour son ami, il l'invite chez lui, fait chauffer sa cabane & l'oblige à manger avec excès. L'étranger doit endurer le tout, & même acheter la fin de ce double tourment par un présent en habits & en chiens. Mais il a le droit de traiter à son tour l'autre de la même manière. Rien de plus extravagant en apparence; mais n'est-ce point une façon d'éprouver l'homme dont recherche l'amitié, & n'a-t-on pas raison de s'assurer s'il est capable de souffrir & de sacrifier une partie de son bien pour l'intérêt d'un autre? C'est ainsi que M. de Meunier rend raison de cet usage. Il nous permettra de ne pas être absolument de son avis. Sans doute qu'un homme ainsi fêté ne fait un présent que pour se soustraire au double danger d'être étouffé par la chaleur, ou de manger jusqu'à en mourir. On ne doit pas naturellement s'attacher à un homme qui régale ainsi son monde.

Chapitre IV, raffinement dans les plaisirs de la table.

L'homme fut bientôt las des plaisirs ordinaires de la table; il chercha à les raffiner, & la vanité s'en mêla. Les cuisiniers étaient fort honorés chez les anciens, & à dire vrai,

Ils n'ont rien perdu de leur importance. On proposait des prix pour ceux qui feraient des découvertes dans cet art. On donnait des couronnes d'or à quiconque inventait une nouvelle sauce. M. de Meunier rapporte d'après Quint-Curſe que les Babylonienes se déshabillaient peu à peu dans les repas, juſqu'à ce qu'elles fuſſent toutes nues, & que c'était la marque d'une bonne éducation. Mais un uſage auſſi contraire à toute décence, ne devait, ce ſemble, pas être rapporté ſur la ſeule parole de cet hiftorien.

Livre II, des femmes.

Rien de plus bizarre, de plus contradictoire, que l'opinion que l'on a eue des femmes, tant chez les anciens peuples que chez les nations non civilifées. Mais à meſure que l'homme s'eſt policé, il a ſenti plus vivement ſes malheurs & ſes chagrins, il a eu plus beſoin d'être conſolé, il a mieux connu le prix d'une compagne. Ainſi à meſure qu'en quittant la vie agreſte il a perdu ſa liberté & ſon empire, la femme s'eſt délivrée de la ſervitude, & a obtenu de la conſidération. On a eu porté le mépris pour elle juſqu'à lui diſputer la qualité de créature humaine.

Dans le royaume de Juida, où le ſerpent eſt adoré, les prêtres demandent pour lui en mariage les femmes les plus jeunes & les plus belles; on les lui accorde, & elles ne

s'y refusent pas. Mais nous ne pensons pas avec M. de Meunier, que ce soit là une preuve de la mauvaise opinion que l'on a de ce sexe. Ce n'est autre chose qu'une superstition dont ces prêtres libertins savent tirer parti.

Les relations qui parlent de l'isle d'Umanack, découverte par les Russes, assurent que les femmes y font la monnoie du commerce, & que le prix des ventes & des achats est calculé par leur nombre plus ou moins grand.

Une contradiction bien frappante est celle que l'on observe en Russie. Depuis cinquante ans ce sont des femmes qui gouvernent cet empire, & ce sexe n'y jouit cependant d'aucune considération.

Mais d'un autre côté on trouve une infinité de peuples anciens & modernes, chez qui l'on a rendu & l'on rend encore aux femmes ce que la tyrannie & la force leur avaient enlevé ailleurs. On a cru que, naturellement douces, leur domination ferait plus supportable que celle des hommes. Les femmes sont souveraines chez les Hurons, de même que dans la province de Patane, qui dépend du royaume de Siam. L'empereur de Java n'emploie qu'elles & les veuves surtout dans les ambassades. Le duel est autorisé dans l'isle de Malthe, mais les combattans sont obligés de mettre bas les armes dès qu'ils

en

en reçoivent l'ordre d'un prêtre , d'un chevalier , ou d'une femme. Jamais le beau sexe ne fut plus respecté que du tems de l'ancienne chevalerie. Il serait inutile de dire quels sont les hommages qu'on lui rend aujourd'hui dans toute l'Europe.

Nous passerons plusieurs chapitres du second livre , pour nous occuper pendant quelques momens de celui qui traite des *peines de l'adultere* , établies chez divers peuples , & dont plusieurs étaient fort singulieres.

Un Ostiaque qui croit sa femme infidelle , va trouver l'amant ; il lui présente du poil d'ours ; l'accusé l'accepte s'il est innocent : mais s'il est coupable il avoue le fait , & convient avec le mari du prix de l'épouse. Ils agissent tous deux avec une bonne foi admirable. On croit que l'ame de l'ours tuerait dans trois jours l'adultere qui ne refuserait pas de ce poil.

Les Abyssins chassent les femmes adulteres de leurs maisons , couvertes de haillons ; on ne leur donne qu'une aiguille pour gagner leur vie. Ils punissent d'ailleurs par une amende pécuniaire l'épouse dont le mari ne garde pas la foi conjugale , prétendant que les caresses & la bonne conduite de la femme doivent empêcher le libertinage des maris.

On a poussé l'inconséquence à cet égard

jusqu'à inventer des châtimens qui outrageaient la pudeur. Dans le bas Empire on prostituait à tous les passans, au milieu d'une rue, la femme adultere, & cet horrible usage ne fut aboli que par l'empereur Théodose.

En général, on trouve la peine de mort décernée chez divers peuples aux adulteres. D'autres les punissaient par l'infamie publique, plus redoutable peut-être; mais, dit M. de Meunier, quel effet produit aujourd'hui la loi? Elle n'est pas abolie, & cependant les hommes chargés de la vindicte publique se taisent. La puissance ecclésiastique garde aussi le silence. Suivant d'anciens canons, un adultere faisait pénitence pendant quinze ans. Il était quatre ans pleureur, cinq ans auditeur, quatre ans prosterné, & deux ans assistant. On peut conjecturer qu'une telle loi n'a pas subsisté bien long-tems dans l'église.

Nous n'étendrons pas davantage l'extrait de l'ouvrage de M. de Meunier, & nous nous bornerons à remarquer en général, qu'une partie du titre qu'il porte, nous paraît avoir été beaucoup mieux remplie que l'autre. C'est en effet un recueil d'*observations tirées des voyageurs & des historiens*, & il a fallu, pour le former, lire & extraire beaucoup. Mais on n'y trouve pas dans le même degré l'*esprit* des usages & des

coutumes des peuples, & c'est ce qu'on y aurait cherché. On doit cependant tenir compte à l'auteur d'avoir donné une compilation de faits, dont quelque autre écrivain fera tirer parti.

II. *Les économies royales de Sully. Nouvelle édition ; par M. l'abbé BAUDEAU ; contenant le texte original, avec des discours préliminaires à chaque tome ; des sommaires généraux à tous les chapitres, & des sommaires particuliers aux paragraphes ; des observations critiques, historiques & politiques ; des tables particulières, & une table générale. Tome premier, divisé en 2 vol. in-8°, le premier de 368, & le second de 378 pages. A Amsterdam, & se trouve chez tous les libraires de Paris & du royaume, 1775.*

PARMI les monumens qui nous restent des souverains & des administrateurs dignes de l'amour des Français, on distinguera toujours *les économies royales de Henri IV*, par Sully.

POUR montrer tout ce que doit cette nation au grand prince que nous venons de nommer, & à son ministre, M. B. dans un discours préliminaire très-intéressant, se transporte au regne de Louis XII. Après

avoir loué son administration paternelle, il lui reproche, avec nos meilleurs historiens, de s'être attaché trop fortement à faire valoir ses droits sur le Milanais, & sur d'autres parties de l'Italie, quoiqu'ils fussent en effet très-légitimes. Quand la politique de ses ennemis, dit-il, eut rendu ses succès difficiles & problématiques, il aurait beaucoup mieux fait pour lui-même, pour la France, & pour l'humanité, de les abandonner, avant d'y perdre tant de peines, tant d'hommes, & tant d'argent.

Cette faute en entraîna deux autres, fuyant notre auteur. Il aliéna ses domaines, c'est-à-dire, ses terres ou seigneuries particulières, & vendit les charges de finance. En insistant sur ces deux opérations, M. l'abbé B. commence par en louer le principe. Louis XII & ses conseillers, remarque-t-il, ne crurent pas qu'il leur fût permis de surcharger la nation de nouvelles taxes, afin de lui assurer d'autres états en Italie. Pour conquérir de nouveaux domaines, le prince ne pouvait, à leur avis, que risquer & engager ses terres particulières, diminuer d'autant ses dépenses assignées sur ce revenu patrimonial, & maintenir en place pendant leur vie, ses officiers fiscaux, précédemment amovibles à volonté, en leur faisant payer cette inamovibilité dont jouissaient les officiers de justice.

Quant à l'aliénation des domaines, à laquelle seule nous nous arrêterons, s'il eût cédé les fonds ruraux, tels que les prés, les terres, les bois, les vignes, à des propriétaires particuliers, à titre héréditaire & perpétuel, ne s'y réservant que les droits ordinaires de la souveraineté, cette cession n'aurait pas été, à proprement parler, une aliénation. Le souverain d'un état aussi grand que la France est, sans contredit, le plus mauvais propriétaire particulier que puisse avoir un fonds cultivable, de quelque espèce qu'on le suppose. Donnez à ce fonds, au lieu d'un régisseur, toujours étranger, ou même à la place d'un simple engagiste, qui ne l'occuperait qu'à titre précaire, un véritable propriétaire, dont il forme le patrimoine & l'héritage à perpétuité : bientôt vous y verrez faire de bonnes avances productives, que ne font jamais les autres ; le produit augmentera, & la part que le souverain ne peut manquer d'en retirer par ses droits légitimes, s'accroîtra dans la même proportion...

C'est la multitude énorme des petites exactions de l'ancien régime fiscal, appelées *droits seigneuriaux*, ajoute l'auteur, qu'on ne devrait jamais *aliéner*, c'est-à-dire, transporter à d'autres. Elles sont bien plus onéreuses aux propriétaires fonciers, aux culti-

vateurs, au commerce rural, aux manufactures & au négoce de toute espèce, qu'elles ne sont utiles à ceux qui les perçoivent. Il faudrait donc en donner la préférence aux possesseurs particuliers, tenanciers, vassaux, & autres qui s'en trouvent grevés, les *abolir* & non les *vendre*; ce serait la vraie, l'utile opération à faire, & l'on en tirerait beaucoup plus de profit que Louis XII n'en a retiré des aliénations proprement dites.

M. B. peint ensuite avec autant de vérité que de force, l'état de la France sous François I, Henri II, François II, Charles IX & Henri III. Nous ne nous attacherons qu'aux traits généraux. La légèreté voluptueuse de François I, son goût pour le faste & la domination arbitraire, sa faiblesse pour les femmes, les courtisans, &c. commencèrent le mal, & firent germer tous les vices qui causerent la ruine de sa race.

De règne en règne, le prince devint plus absolu pour vexer les peuples, mais plus impuissant pour réprimer l'autorité subalterne de ceux dont il était environné: l'esprit de rapacité fiscale parut plus entreprenant pour multiplier les exactions, & forcer la recette; mais l'esprit de flatterie, de fraude & de dissipation eut plus d'habileté & d'audace pour augmenter les *gaspillages* de la dépense: insensiblement l'on en vint jusqu'à

n'avoir plus de frein, plus de prince, plus de patrie.

On persécuta les sciences & les savans (quelques-uns de ces derniers furent néanmoins magnifiquement récompensés par François I); tout homme laborieux qui voulait s'instruire, éclairer son siècle, avoir des mœurs, fut traité comme un ennemi par des cours livrées, d'un côté, à l'ignorance & à la superstition, de l'autre, aux rapines & aux dissolutions. On ne toléra que quelques versificateurs, des musiciens, des tireurs d'horoscopes. On éloigna des tribunaux le mérite, la vertu, l'expérience, pour les ouvrir aux riches exacteurs, aux enfans des publicains étrangers, enrichis des dépouilles de la nation française. Les défenseurs de la patrie se transformèrent en satellites mercenaires, toujours prêts à déchirer ses entrailles pour s'enrichir aux dépens des malheureux. La tyrannie, portée à son dernier période, produisit, comme il arrive toujours, l'indépendance universelle, une lutte générale d'oppressés implacables, & d'opprimés réduits au désespoir.

Il fallait une révolution pour sauver la France; dans cette révolution, il fallait un roi comme Henri IV, & un ministre tel que Sully. C'est ce que prouvent évidemment *les économies royales*, ouvrage trop connu de

tous les ordres des citoyens pour que nous pensions devoir en donner l'extrait. Les observations qu'on y a jointes dans cette nouvelle édition, sont, en partie historiques, en partie politiques, & en partie critiques. M. l'abbé B. a principalement tiré les premières des *mémoires* de Castelnau, du duc de Nevers, de Brantôme, & du *Thuana*. Les autres lui appartiennent, & nous allons en offrir quelques-unes.

La fausse politique de François I & de Henri II fut, suivant lui, la première cause des guerres civiles qui désolèrent si long-tems la France. Par une contradiction manifeste, dit-il, qui décelait une mauvaise foi toujours honteuse, toujours nuisible aux souverains, ils soutenaient à grands frais les protestans d'Allemagne armés contre les catholiques romains, tandis qu'ils devoaient aux plus affreux supplices leurs propres sujets entraînés dans les mêmes opinions.

N'était-ce pas autoriser eux-mêmes la révolte dans leurs états, que d'embrasser le parti des Allemands qui s'étaient armés pour écarter la persécution? Pouvaient-ils imaginer qu'on attribuerait leurs loix de sang au vrai zele de la religion, quand on les voyait plongés dans tous les vices d'une molle & sensuelle, quand on savait que les recherches multipliées contre les hérétiques

étaient faites par les agens d'une *femme prostituée* (Diane de Valentinois , duchesse de Poitiers), maitresse du roi (Henri II), & souveraine absolue du royaume , qui s'était fait adjuger pour elle , pour ses gendres , & pour ses favoris , *la confiscation des biens saisis sur les malheureux exécutés ou profcrits sous prétexte de religion ?* (De Thou , liv. 12 , 22 & 23.)

Les guerres d'Allemagne , dont la religion avait été le prétexte , finirent par assurer plus de richesses & de pouvoir aux grands vassaux de cet empire ; il était aisé d'imaginer que ceux du royaume de France voudraient profiter d'un si bel exemple. Ce vrai motif de nos guerres civiles une fois connu , les édits contradictoires sur le fait de la religion ne se montrent plus qu'avec leur vrai caractère. Quand le parti des Guises était plus fort à la cour , c'est-à-dire , plus utile aux vues de Catherine de Médicis & de ses confidens , on renouvelait les ordres de persécuter : lorsque le parti des princes du sang devenait plus intéressant ou plus redoutable , on adoucissait les rigueurs , & la politique du moment était la mesure de la tolérance.

Les prétendus traités de paix , tant de fois jurés , tant de fois violés de part & d'autre , n'étaient donc & ne pouvaient jamais être , dans le vrai , que des treves infidieuses , tant

qu'il exista deux partis puissans qui prétendaient à la possession, ou du moins au partage de la couronne de France, & qui prenaient pour prétexte les intérêts de deux religions opposées.

L'épuisement des finances, la destruction des armées, les divisions intestines des partis, la crainte des événemens de la guerre, l'espoir de tromper ses ennemis, & de se fortifier de plus en plus pendant la paix, tels furent, suivant la remarque judicieuse de notre auteur, les motifs qui firent cesser quelquefois les combats, mais qui ne détruisirent jamais la guerre civile, depuis les premières hostilités déclarées du prince de Condé en 1561, jusqu'au moment où Henri IV se vit enfin paisible possesseur de la couronne en 1596.

A l'occasion des droits que Charles IX réclamait contre le roi d'Espagne, dans les Pays-Bas, M. B. montre le danger du conseil qu'on ne donne que trop souvent aux souverains d'étendre leurs états, au lieu de les améliorer. C'est, dit-il, cette soif continuelle d'une extension illusoire, qui a produit la réduction funeste du droit des nations à celui du plus fort ou du plus artificieux. Dans cette guerre sourde & habituelle de tous contre tous, il en coûte pour conserver, presque autant qu'il en coûterait pour

conquérir ; & par la nature des ressources que le régime fiscal emploie dans les différens états pour entretenir les moyens de puissance , il est peut-être vrai de dire qu'on se ruine soi-même , afin de ruiner les autres , & d'éviter d'être ruiné par eux.

Quand viendra le tems où les trois ou quatre grandes familles qui regnent en Europe , après avoir senti la nécessité de garantir par des pactes particuliers les états que possèdent leurs branches respectives , feront encore un second pas vers la prospérité générale de leurs empires , & le bonheur de l'humanité , en renonçant pour jamais aux projets de fausses conquêtes , en établissant le regne de la justice & de la paix ?

Quoi qu'il en soit du tems où ce projet favori de Henri IV & de Sully pourra s'exécuter , il est aisé de calculer les effets du projet annoncé par Charles IX , *de revendiquer ses féodalités de Flandres & d'Artois*. Louis XIV les a reprises , avec d'autres pays , sur les Espagnols ; & il a laissé à sa mort , plus de quatre milliards de notre monnoie actuelle de dettes , après avoir tiré des anciens domaines de ses aïeux plus de quatre autres milliards au-delà du produit qu'en tiraient son pere & son aïeul. Louis XV les a toujours possédées. Les moyens pour la conquête & pour la conservation sont assez

connus. François I, qui les avait sacrifiées au bien de la paix, n'en était pas moins un prince redoutable à toute l'Europe ; sa cour n'en fut pas moins brillante ; il n'en laissa pas moins de grands & d'utiles monumens. Cependant, à sa mort, il ne devait rien ; il se trouva 400,000 écus d'or en especes dans son épargne, & un quartier de tous ses revenus échu.

Henri IV, qui ne les avait pas reconquises, était encore plus à l'abri de toute invasion, quand il mourut ; son regne était encore plus marqué au sceau d'une bonne administration, & sa cour plus brillante. Il avait payé les dettes de ses prédécesseurs, & il laissa plus de quarante millions de notre monnoie actuelle dans les chambres de la bastille.

Les observations de M. l'abbé Boudeau, que nous venons de rapporter, ne peuvent qu'obtenir les suffrages de tous les lecteurs. Il n'en est peut-être pas ainsi de quelques autres, où, avec le même zele & les mêmes armes que dans ses écrits précédens, il combat certains principes, & diverses opérations de Colbert. Nous croyons cependant qu'en général le public fera un accueil distingué à cette nouvelle édition des *économies royales*, où, suivant la remarque d'un auteur moderne, l'ame de Sully habite & respire encore.

C'est là, dit-il, qu'elle juge les fautes & les crimes. C'est de là qu'elle porte un œil sévère sur les états, les gouvernemens & les peuples. Elle a instruit Colbert; elle instruira peut-être encore aujourd'hui quelqu'une de ces ames que la nature tient en réserve pour chaque siècle. Les vertus de Sully sont un héritage qui appartient à tout le monde. Il est à celui qui osera s'en saisir. Qui, parmi nous, aura ce courage? (Nous laissons à nos lecteurs le soin de le nommer.) S'il en est un, qu'il ne s'attende point aux douceurs d'une vie tranquille, & à cette faveur populaire, qui est l'idole des ames faibles. Il faut qu'il sache qu'un grand ministre est la victime de l'état, & que l'art de faire le bien n'est que trop souvent l'art de déplaire aux hommes. Mais s'il est digne de sauver la patrie, il aura d'autres récompenses, qui peut-être méritent d'être comptées. Il aura, comme Sully, le suffrage des vrais citoyens, l'admiration des grandes ames, le témoignage de son cœur, & les éloges de la postérité.

III. *Prix proposés par l'académie royale des sciences & belles-lettres de Prusse, dans son assemblee du 6 juin 1776.*

LA classe de philosophie expérimentale a proposé pour l'année 1777, la question sui-

vante : Il est connu que les angles sous lesquels les rameaux des artères sortent de leurs troncs sont différens , & que cette différence est relative à celle qui se trouve entre les visceres. Cela posé , on demande : *Quelle est la grandeur déterminée de ces angles , préférentiellement requise pour chaque espece de sécrétions ? Comment on peut le mieux parvenir , au moyen des expériences , à fixer cette détermination ? Et quelles sont les modifications dans la vitesse & dans la circulation du sang , qui en résultent ?*

On invite les savans de tout pays , excepté les membres ordinaires de l'académie , à travailler sur cette question. Le prix , qui consiste en une médaille d'or du poids de cinquante ducats , sera donné à celui qui , au jugement de l'académie , aura le mieux réussi. Les pieces doivent être écrites d'un caractere lisible , & adressées à M. le conseiller privé *Formey* , secretaire perpétuel de l'académie , en observant les formalités ordinaires. Le terme pour les recevoir est fixé au premier janvier 1777.

Le jugement de l'académie sera déclaré dans l'assemblée du 31 mai suivant.

L'académie devait adjuger dans son assemblée du 2 juin 1774 , le prix de mathématique qui concernait la question suivante : Il s'agit *de perfectionner les méthodes qu'on*

emploi pour calculer les orbites des comètes d'après les observations ; de donner sur-tout les formules générales & rigoureuses qui renferment la solution du problème où il s'agit de déterminer l'orbite parabolique d'une comète par le moyen de trois observations, & d'en faire voir l'usage pour résoudre ce problème de la manière la plus simple & la plus exacte.

Quoique l'académie ait trouvé dans quelques-unes des piéces qui lui ont été envoyées, beaucoup de travail & des vues analytiques très-profondes ; cependant, comme il lui a paru que les auteurs de ces piéces n'avaient pas rempli le but principal de la question, lequel est de procurer aux astronomes des moyens faciles & directes de calculer les orbites des comètes d'après les observations, elle a jugé à propos de remettre ce prix & de le renvoyer même à l'année 1778, soit afin de donner par ce délai plus de tems aux savans qui voudront s'occuper de ces recherches, soit pour rendre le prix double, & en quelque manière plus proportionné à l'importance & à la difficulté de la question. Le droit de concourir demeurera toujours aux piéces qu'on a déjà reçues. Les piéces seront admises jusqu'au premier janvier 1778, & le prix consistera en une médaille de cent ducats.

Feu M. le conseiller privé & directeur de la classe de philosophie expérimentale *Eller*, ayant fondé un prix qui doit être principalement relatif aux matières d'agriculture & de jardinage, on propose la question suivante : Les plantes tirant principalement leur nourriture des racines, la manière de les cultiver & de les élever dépend en grande partie des différences entre ces racines, c'est-à-dire, de leur grosseur, de leur forme, de leur structure, de leur nombre, & de la manière dont leurs rameaux & leurs fibres s'étendent, comme aussi de la constitution de l'écorce, plus ou moins épaisse & dure ; sur quoi l'on demande : *Comment l'on pourrait, d'une manière circonstanciée, réduire les plantes en classes relativement aux objets susdits ? Et ce qui en résulterait de déterminé par rapport à la culture des plantes en général, & de celles de chacune de ces classes en particulier ?*

Les pièces seront admises au concours jusqu'au premier janvier 1777, & le prix sera adjugé dans l'assemblée publique du 31 mai suivant.





TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

- I. *Plan d'études pour le college des arts, fondé à Zurich. Publié pour servir de modele à un college parallele. Zurich, 1776. Suite.*

L'ARITHMÉTIQUE.

IL ne suffit pas que les écoliers apprennent simplement les regles de l'arithmétique par routine; il faut qu'ils en connaissent les principes; & c'est ce que l'on enseigne dans une méthode proportionnée à leur âge & à leur capacité.

C'est par-là que les idées deviennent claires & s'impriment bien avant dans l'esprit; que le jugement se développe & s'affermi, & que l'on fait faire des progrès rapides dans cet art.

Comme dans ces leçons on emploie & l'on explique les dénominations & les signes usités dans le calcul mathématique, de meme que les regles, tant qu'elles sont communes, cette instruction devient une introduction à l'étude des mathématiques.

Quoiqu'on suppose que l'écolier, en entrant au collège, fait prononcer & écrire les nombres, que les quatre premières règles de l'arithmétique en nombres entiers lui sont connues; on les repasse néanmoins, & on explique les termes de l'art.

Ce n'est qu'après que l'écolier a calculé un exemple, qu'on lui fait trouver & connaître les principes selon lesquels il a opéré; on les explique ensuite, & on tâche de les imprimer dans la mémoire par l'application à plusieurs autres exemples.

S'il se présente un problème nouveau, on lui explique préalablement ce qu'il y a à faire, & on dicte la règle dès qu'on ne peut facilement la déduire du précédent; après quoi on montre son rapport aux principes antérieurs & son usage. Comme on donne des exemples à chacun en particulier, un talent médiocre aura le loisir de comprendre une règle avant que l'on procède à une autre; & celui qui a plus de capacité y pénétrera entièrement.

Après les quatre règles en nombres entiers, leurs preuves & une idée préliminaire des fractions, on entre dans la doctrine des raisons & proportions directes simples, laquelle, étant le fondement de ce qui suit, mérite d'être épluchée avec soin.

La règle de trois en nombres entiers vient

ensuite; la doctrine particulière des fractions; la multiplication des termes par un même nombre, ou leur division; leur réduction à une dénomination commune, & la manière de trouver le plus petit dénominateur. On passe de là aux quatre règles & à la règle de trois en fractions, en nombres mêlés & de plusieurs dénominations; & l'on apprend à changer les fractions en nombres entiers, & les avantages qui résultent de la multiplication ou division des termes d'une raison par le même nombre.

On donne ensuite l'explication des proportions composées, & alors la règle de cinq & la règle conjointe directes seront comprises sans beaucoup de difficulté. Il reste à faire connaître les proportions inverses, & la manière de les ranger dans la règle de trois, soit simple, soit composée, & on finit le cours par des exemples de l'arithmétique pratique.

L'ART DE TENIR LES LIVRES.

Tous les jours on voit du désordre dans le ménage, ou dans le commerce; on voit les dépenses annuelles surpasser les revenus. Faute de bons journaux, & d'actes de partage, on voit naître une infinité de procès ruineux, qu'un homme versé dans les

calculs & dans l'art de tenir les livres , été certainement prévenus. Dans les entreprises considérables , dans les conventions réciproques , un tel homme préviendroit aussi tant d'irrégularités qui brouillent le maître avec l'ouvrier , & dont l'un ou l'autre est infailliblement la dupe.

On a donc soin , par l'instruction qu'on donne à l'écolier dans l'art de tenir les livres de compte en partie , de faire en sorte qu'elle fût non seulement au père de famille , à l'artisan , au marchand en détail ; mais encore au négociant qui ne veut pas tenir ses livres en partie double. Dès-lors il ne reste absolument rien à apprendre de cette dernière méthode , que ce qui la distingue essentiellement de la première.

Pour cet effet on dicte la destination des livres nécessaires & auxiliaires , les règles selon lesquelles on couche sur chacun d'eux les parties qui y sont relatives : tout cela devient , par la pratique , familier aux élèves.

L'attention particulière roule sur le journal & le livre de raison , qu'ils soient entiers ou partagés , & l'on en montre l'usage.

On y ajoute enfin l'instruction nécessaire pour solder & tirer les comptes , faire les inventaires & bilans , & la manière de finir de vieux livres , & d'en recommencer de nouveaux.

L'ART D'ÉCRIRE.

On enseigne deux choses à l'égard de cet art : d'abord les principes de l'écriture, de former & assembler les caractères pour composer une écriture élégante, nette, exacte, & courante ; après cela d'en faire l'application pour composer toutes sortes de thèmes & de formulaires, qui peuvent servir dans la vie commune au citoyen, à l'artisan, & au marchand.

Il est vrai qu'on exige que l'écolier sache déjà un peu écrire avant d'entrer au collège, de manière qu'il puisse tracer avec ordre & netteté ce qu'on lui dicte : on n'exige pas que son écriture soit élégante ; on se réserve de l'instruire dans cette partie, selon les principes connus.

Il arrive souvent qu'en avançant en âge, le jeune homme oublie le mécanique de l'écriture & les préceptes qu'on lui donna dans son enfance. Il s'éloigne peu à peu de la justesse & de l'élégance, en s'amusant à tracer des objets étrangers.

C'est cependant ici que sa main doit acquérir de la fermeté, de la hardiesse & du goût. Il apprend à distinguer les mauvaises écritures, de celles qui sont bonnes, même de celles qui, belles au premier coup-d'œil, ne le sont pas selon les principes de l'é-

gance. On lui donne des principes qui le font changer d'écriture lorsqu'elle est mauvaise, & qui la perfectionnent lorsqu'elle est bonne.

Dans le dernier cas, on mène l'écolier toujours plus loin; & dans le premier, on le fait passer par degrés des traits simples & élémentaires, jusqu'aux plus composés, selon leurs parties essentielles, selon leur affinité, leur différence, leur proportion, leur hauteur, & leur direction; selon leur liaison en syllabes, en mots, en propositions entières. Ce n'est qu'alors qu'on peut lui donner avec succès des exemples d'une plus grande étendue, qu'on peut donner à sa copie le degré de perfection dont elle est susceptible, en jugeant l'ensemble, & en corrigeant chaque faute en particulier; c'est encore par là qu'on peut inspirer au jeune homme un esprit d'ordre, d'exactitude, & de vigilance sur les moindres fautes.

On lui apprend, en observant toujours la même méthode, les autres sortes d'écriture allemande, l'écriture moyenne & la grosse; de même que l'écriture française, d'après les principes & le goût dominant en France; & comme les affaires qu'on fait n'exigent pas toujours le même caractère, on lui enseigne leurs différentes espèces, en commençant par les plus gros, & allant après suc-

effivement jusqu'aux plus petits.

Le second cours apprend à l'écolier à en faire usage. Toutes ses écritures doivent maintenant être jugées comme des essais de beauté ; chaque essai plaira davantage, quand l'élégance de l'ensemble est relevé par des beautés particulières ; par exemple , par l'écriture en gros.

On copie ensuite dans les deux langues , des lettres , des comptes , des mémoires , des quittances , des obligations , des accords , des brouillards nécessaires dans chaque ménage , des registres , des modèles de reçu ; toutes sortes de formulaires , soit pour le simple citoyen , soit sur-tout pour le négociant ; on lui fait connaître l'espèce d'écriture , la direction , les bornes & l'espace qu'on doit laisser selon la nature du modèle. Dès que l'écolier a achevé le formulaire , on lui montre les fautes dans l'ensemble & dans ses parties , & sur-tout celles de l'orthographe , la juste position des mots & la régularité de l'écriture.

Après cela , il fait des formulaires de son chef ; & sous la direction de son maître , il entre en correspondance avec ses camarades ou avec d'autres amis absens. Par ce moyen , il reçoit une instruction nette & facile pour écrire des lettres ; & les premiers essais sont jugés & corrigés.

A la fin de la semaine, on ferre toutes les écritures, soit bouillards, soit des essais achevés, afin que l'écolier lui-même, ainsi que ses parens, puissent juger des progrès qu'il fait dans cet art.

On l'accoutume encore particulièrement à la propreté & à la netteté; on lui apprend la bonne maniere de tailler les plumes pour toutes les différentes especes d'écritures.

HISTOIRE.

C'est plutôt sous un point de vue populaire qu'académique, plutôt pour former l'homme & le citoyen, l'artiste & le négociant, que pour former des historiens, qu'on explique l'histoire, pour ainsi dire, comme un cours pragmatique de morale, de politique, & de goût.

Sans doute que le professeur est obligé de se familiariser avec la philosophie & la critique de l'histoire, s'il ne veut pas confondre à tout moment le romanesque & le fabuleux avec la vérité: mais de tout son appareil il n'apportera à l'auditoire que le résultat de ses recherches, d'après l'abrégé succinct, mais raisonné de M. Schroeck.

Ce sera sous trois points de vue, qu'on envisagera les faits historiques.

Le point de vue moral rendra sensibles,

par des exemples frappans , toutes les suites d'une conduite réglée ou dérégée , en présentant aux yeux de l'élève les caractères de la vertu & du vice dans toutes leurs nuances , & en développant les motifs des actions humaines , &c.

Le point de vue politique peindra à l'élève l'origine , l'accroissement & la décadence des états , leurs relations réciproques , leurs avantages & leurs désavantages , les alliances & les traités qui les unissent , les dissensions & les guerres qui les déchirent . . . les grands hommes & les grands événemens , qui préparent ou l'abolition ou la fondation des loix , des coutumes , des établissemens publics , & leur influence sur le bonheur & le caractère national , &c.

Le point de vue mercantile & économique rapprochera l'élève des arts & des métiers , des manufactures & des différentes branches de l'économie. En observant l'origine , les moyens & les ressources , les obstacles , les difficultés , l'influence & la variation des arts & des métiers , on excitera l'industrie & l'esprit inventeur dans l'élève , & son goût s'épurera.

Dans la première année on traitera l'histoire ancienne , dans la seconde la moderne , & dans la troisième quelques-unes des époques les plus marquées , par exemple , celle

d'Alexandre le Grand, d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV ; l'histoire des peuples, des arts, des inventions, des manufactures, des établissemens particuliers, plus raisonnée, & en détail, servant de modele pour former l'esprit aux études de ce genre.

On aura toujours autant d'égard à la maniere, à la méthode, dont on se sert pour traiter un objet, qu'à l'objet tout seul. Sans doute qu'il importe autant de donner à l'esprit le développement le plus convenable, la marche la plus naturelle, en un mot, de l'exercer, que seulement de l'enrichir. Accoutumé à ne traiter son objet que machinalement, comme l'abeille & le castor, on en reste là & l'on se voit embarrassé à chaque occupation nouvelle qui survient. Par contre n'ayant considéré que l'histoire d'un seul peuple, il sera aisé à l'élève d'étudier après, sans d'autre guide, toute autre histoire. Voilà pourquoi on n'a pas besoin d'un lecteur particulier de logique & de philosophie. Sans connaître pour ainsi dire la logique d'après le nom, l'élève y sera versé aussi-tôt qu'il s'accoutume, par exemple, dans l'histoire comme dans les autres sciences, à analyser des notions compliquées, à se servir des idées directrices, à se former des définitions claires & nettes, & sur-tout à comparer dans la connexion des événemens & les cau-

ses & les effets ; à distinguer , à ranger toutes fortes de classes & de genres déterminés , & à en tirer de justes conséquences.

HISTOIRE DE LA PATRIE.

Elle montre plus en détail , comment la terre en friche a été cultivée , & comment ses habitans sauvages s'étaient policés ; quels ont été les moyens & les révolutions qui rendirent le peuple tantôt heureux , tantôt malheureux , sur - tout quelle a été l'occasion de l'introduction ou de l'abolition des droits , des loix , des coutumes & d'autres arrangemens politiques.

G É O G R A P H I E U N I V E R S E L L E.

On consultera toujours , dans les leçons historiques , les cartes géographiques , & en même tems il y aura des heures destinées à l'étude particulière de la géographie.

N'étant jamais bien orienté sans la science des longitudes & des latitudes , l'élève a besoin d'une connaissance abrégée du globe. Pour rendre ces notions plus sensibles , on les répétera , non - seulement en traitant du globe & de la sphaere , mais encore sur les cartes ; & on variera l'instruction en se servant de cartes différentes , tantôt grandes , tantôt petites , autant que possible selon la

position naturelle. On accoutumera encore l'élève, pour fixer son attention, à dessiner des planiglobes & des cartes avec la règle & le cercle, tantôt en grand, tantôt en petit.

La géographie physique expliquera la nature différente du climat & son influence sur les plantes & les animaux, en parcourant les phénomènes les plus remarquables de la nature, par rapport à l'air, à la terre, au feu, à l'eau, &c.

Toutes ces connaissances seront d'autant plus faciles & intéressantes pour l'élève, qu'il les regardera comme l'application & comme la suite de ce qu'il aura appris dans les mathématiques & dans l'histoire naturelle. Qu'on remarque en passant, combien l'attention de l'élève sera soutenue aussi-tôt qu'il s'apercevra de l'influence d'une science sur l'autre. En même tems qu'un des professeurs rapportera ses leçons à celles d'un autre, la variation du ton & des objets soulagera aussi bien ceux qui enseignent que ceux qui apprennent. Après le résumé de l'essentiel de la géographie mathématique & physique, on donnera le précis de toutes les parties connues du monde, par rapport à leurs produits tant naturels qu'artificiels, par rapport au gouvernement, à la religion, & au génie particulier des nations. Voilà où se termine le cours géographique de la première année.

Dans la seconde , on considérera plus en détail l'Europe , sur-tout sous un point de vue politique, mercantile, économique , toutefois de maniere que chaque état sera envisagé plus particulièrement dans son rapport avec le commerce des deux Indes.

Dans la troisieme année on observera le sud de l'Europe de la même maniere dont on aura observé le nord dans l'année précédente.

Les livres de géographie étant tantôt trop stériles, tantôt trop prolixes , le professeur puîsiera des collections d'un Schloezer & Busching , ou des ouvrages d'un Renal, Déon, Stewart, &c. l'essentiel pour l'adapter à la capacité & à l'usage des élèves, qui en tireront la copie. C'est ainsi qu'ils conserveront tout pour un âge plus mûr, qu'ils consulteront aisément le professeur aussi bien dans la conversation privée qu'à l'école; qu'ils parviendront à rectifier en tems & lieu dans leurs voyages ce qu'ils auront confié soit à la mémoire, soit au papier.

GÉOGRAPHIE DE LA PATRIE.

Après que l'élève s'est rendu habile à trouver machinalement sur la carte les montagnes & les rivieres principales, les villes & les villages, leur communication réciproque, &c. il envisage la patrie sous un point

de vue politique ; ce ne sera plus la seule géographie, ce sera, pour ainsi dire, la politique & la morale de la géographie qu'il commencera à apprendre ; on lui montrera, par exemple, la proportion de l'étendue du pays avec le nombre des habitans, ses différentes ressources pour gagner sa vie, le rapport d'une classe & d'un état d'hommes à l'autre, les avantages & les désavantages tant naturels qu'économiques, l'équilibre plus ou moins grand de l'exportation & de l'importation, la liberté ou les entraves du commerce, la source & l'emploi des revenus publics, l'état des finances, de la tactique, des monnaies, &c. le but & l'autorité des différens tribunaux & leur subordination réciproque, le droit public, l'esprit de la législation & des alliances, &c.

En même tems que tous ces objets servent à éclairer l'esprit & à étendre la sphere de ses lumieres, ils mettent le citoyen futur en état d'apprécier les avantages & les désavantages de sa position, de profiter des uns, & de diminuer ou d'écarter les autres ; de se consulter soi-même dans les affaires, les contrats, les procès, &c. qui surviennent, d'envoyer les marchandises où elles auront le plus haut prix, & de les tirer des endroits où on les trouve meilleures & au prix le plus modique, &c.

CATÉCHISME MORAL ET POLITIQUE.

L'élève, apprenant dans les leçons historiques & géographiques, d'une manière sensible & pour ainsi dire intuitive, à connaître les devoirs & les droits de l'homme & du citoyen, les rapports d'un état à l'autre, & dans le même état d'une classe de citoyens à l'autre, les rapports entre ceux qui gouvernent & ceux qui obéissent, &c. passera aisément aux principes généraux & de morale & de politique, c'est-à-dire, à l'étude des devoirs & des droits de l'homme & du citoyen, adaptant toujours les principes généraux à la constitution politique de la patrie en particulier.

D'abord on ne fait qu'analyser érotématiquement & littéralement ces deux catéchismes de morale & de politique. C'est ainsi que l'élève s'accoutume à ne pas lire seulement, mais à lire avec discernement, à décomposer chaque thèse, à peser les raisons, les preuves & les conséquences qui en sont tirées, en général à éclairer les idées; de sorte qu'on regardera encore cette branche de l'institution comme un exercice logique.

En même tems qu'on tâchera de convaincre & d'éclairer l'esprit, on formera le cœur. L'observation des devoirs sera représentée, non seulement comme importante & néces-

faire , mais encore comme aisée & agréable. Il ne suffit pas d'enseigner en général la morale , mais il faut y joindre celle de chaque état & de tout âge ; ce fera justement son âge & sa position , qu'on peindra au jeune homme comme uniques , toujours comme les plus propres à éviter des mœurs & des habitudes mauvaises , & en acquérir de bonnes. Combien d'occasions ne se présenteront pas pour rendre l'instruction plus lumineuse par des exemples tirés de la vie commune , de la vie même des jeunes gens , de leur conduite envers les parens , les domestiques , les maîtres , les inspecteurs , les camarades ! On les tirera de la sphere de leurs occupations & de leurs jeux. Dans cette vue , le professeur tournera son attention autant sur la conduite que sur les réponses & les demandes , ou en général les discours de l'élève.

Quelle plus douce récompense pour un tel conducteur , que la satisfaction délicieuse d'avoir prélevé l'un ou l'autre de ces jeunes gens , éclairés sur l'illusion des sens & des passions , de toutes ces tentations & de tous ces vices , de l'amour du jeu , du libertinage , &c. qui à l'entrée dans le grand monde empoisonnent si facilement la fleur de la jeunesse !

(*La suite au Journal prochain.*)



II. *Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel jusqu'en Saxe. Extrait de l'allemand. Suite.*

L E T T R E V I I.

Sophie à madame E.

Insterburg, 18 mai.

ME voilà encore ici, & j'ignore quand nous en partirons. Si je voyageais pour mes propres affaires, tous ces retards me seraient aussi indifférens qu'il est cruel pour moi de faire languir si long-tems votre impatience maternelle. (*)

J'accompagnai hier Suzette jusques chez son oncle qui demeure dans le voisinage, & j'en revins sur les neuf heures. Une servante qui m'apporta de la lumiere, me dit qu'on avait cru que je resterais avec ma compagne. Je fermai ma chambre & j'en donnai la clef à cette fille. Un instant après, la soif me fit songer à aller prendre de l'eau; mais comme la serrure ne s'ouvrait point par-dedans, je fus obligée de m'aller coucher.

Je me mis donc au lit, mais sans me déshabiller. Une lampe de nuit répandait autour

(*) Sophie allait en Saxe pour apprendre des nouvelles d'un fils de madame E., absent depuis trente ans, & d'une fille mariée à un officier Russe.

de moi une faible lueur qui tempérerait l'obscurité de la nuit. *Combien de gens qui n'ont même pas de la paille pour lit ; combien d'autres n'ont que de la paille qui en rendent grâces à Dieu avec plus d'ardeur que moi !* Sur cette pensée & d'autres semblables je m'endormis ; malgré la soif, mon sommeil fut tranquille, je dirai même délicieux, dans le sentiment de la bonté divine, dont mon cœur était pénétré.

Je ne conçois pas comment on peut goûter les douceurs d'un sommeil paisible & d'un réveil agréable, lorsqu'en se couchant le cœur ne s'est pas réjoui dans les bontés du Créateur. Je n'exprimerais pas à mon gré la consolation dont je jouis, lorsque réfléchissant que je serai bientôt dans un état d'impuissance qui ressemble si fort à la mort, je me rappelle que je suis sous la protection immédiate du souverain Maître de l'univers. Je me représente un enfant qui s'endort sans crainte, parce qu'il voit une tendre mère veillant à côté de lui. Il fut une époque de ma vie, où je ne pensais point du tout à Dieu en pareille circonstance, où je m'occupais en général fort peu de cet Être adorable, où je n'y songeais qu'avec une mauvaise conscience. Que mon cœur était vuide, lorsque je ne connaissais point d'autre dévotion en commençant & finissant mes journées,

que la lecture de quelque formulaire ! Je le prévoyais bien , ma bonne maman , que je ferais entraînée par cette matiere ; mais je romps ici brusquement.

Je me réveillai sur le minuit , après un sommeil profond & agréable ; & je vis que ma lampe de nuit s'était éteinte. Vous savez que j'ai la faiblesse de ne pouvoir pas dormir dans l'obscurité. Me rappelant d'avoir vu sur la table un briquet , je me leve ; & sur le point d'allumer ma chandelle , j'apperçois qu'elle ne s'est pas éteinte d'elle-même , mais qu'on l'a proprement éteinte. Considérez que j'avais fermé la chambre , & concevez ma terreur. Je ne pouvais croire autre chose , sinon que quelqu'un était entré après moi , & je pensai tout naturellement à M. Rare. L'idée qu'il m'avait vue dans mon negligé , avec la gorge entièrement découverte , me fit une peine infinie. Je fus saisie d'un tremblement si fort que je pus à peine rallumer la chandelle.

Je me rejetai sur mon lit , sans avoir le courage de refermer la fenêtré qui était demeurée ouverte. Après m'être long-tems tourmentée , je me reprochai ma folie , & je me persuadai que c'était moi-même qui étant à demi endormie , avais éteint la lumière. L'inquiétude avait mis mon sang dans la plus violente agitation ; je tâchai de me

rendormir lorsque je me crus plus tranquille ; & comme je sentais la fraîcheur de la nuit , j'allai fermer la fenêtre. En passant devant la table , j'observai que ce qui s'était consumé de chandelle excédait de beaucoup ce que j'avais employé à me déshabiller. Ce nouveau sujet de crainte me ramena sur mon lit plus tremblante que la première fois. Mais il me fut impossible d'y rester. Ce n'était plus la crainte d'avoir été vue par M. Rare ; je tremblais qu'un voleur n'en voulût à mes effets , ou qu'il ne se fût glissé dans ma chambre , pour quelque mauvais dessein. Il était impossible de fuir , je le savais ; la soif m'avait donné lieu de me convaincre que la chambre était fermée. La chandelle qui brûlait en pétillant , repandait une lumière si faible que je pouvais à peine entrevoir le poêle.

Un frisson violent me saisit , au point que mes dents claquaient avec une extrême violence. Je priai Dieu de me délivrer ; mais il me fut impossible de me tranquilliser ; je me sentais abandonnée. Il est impossible de vous dépeindre tout ce que je souffris. Quelquefois le sentiment de la protection divine , dans lequel je m'étais endormie , se répandait dans mon ame , je cessais alors de trembler. Un instant après j'imaginai que la servante avait vendu mon honneur à quelque scélérat , s'il

y en avait un dans la chambre , puisqu'il ne pouvait avoir obtenu la clef que d'elle. Il pouvait aussi , suivant mon imagination , s'y être glissé pendant le jour ; & tout mon être se soulevait avec un saisissement si fort , que je ne comprends pas comment j'ai pu soutenir un tel ébranlement.

Plus je faisais d'efforts pour me calmer , & plus les objets devenaient effrayans. *C'est ici le silence du sépulture* , pensais-je tout d'un coup comme par inspiration. Bon Dieu , quelle angoisse ne ressentis-je pas dans ce moment ! Elle me pénétrait jusqu'aux os. J'ai souvent badiné sur les esprits , & je n'y crois pas ; mais ici toute ma philosophie était en défaut.

Je m'enfonçai sous les couvertures , mais il me semblait que j'allais étouffer. Je ressortis donc ma tête , & ce fut alors que la lumière se ranimant pour un instant , me laissa entrevoir un homme assis ou debout dans une posture un peu courbée. Je ne vis distinctement que ses pieds. A cet aspect je me levai , comme un héros , pour saisir un des pistolets de M. Rare , qu'il avait posés sur la fenêtre à notre arrivée. Je sautai vers la fenêtre , & je ne trouvai point de pistolets ; mais je découvris encore mieux l'homme caché , qui cependant ne faisait aucun mouvement. Il ne me restait plus de ressource que de sortir par

la fenêtre. J'y courus , & je l'ouvris de nouveau ; mais je fus convaincue qu'à cette hauteur, il était absolument impossible de descendre. Je restai immobile. La frayeur & un vent assez froid glacerent mon sang dans mes veines. Je tournai mes yeux égarés pour examiner encore une fois le danger. Mais hélas ! le vent venait d'éteindre ma chandelle. Je me retournai vers la fenêtre avec un redoublement de terreur. Toute hors de moi-même , je mettais déjà le pied pour m'élancer dehors , lorsqu'un coup de vent me poussa la fenêtre contre le front. Cela m'étourdit si fort que je tombai à la renverse ; mais le danger & l'angoisse me ranimerent. Je ne fais comment il me fut possible de rallumer ma chandelle , dans la détresse où je me sentais. N'aurais-je pas dû penser qu'un homme tranquille au milieu de tous ces mouvemens , ne pouvait pas avoir de mauvais desseins ? Je n'y songeai pas ; ma tête était trop dérangée. J'imaginai cependant qu'il s'était endormi. Comme je ne vis sur la table aucun de mes effets , que je pouvais fort bien avoir ferrés la veille ; remarquant d'ailleurs que le coffre de M. Rare était ouvert , j'en conclus que ce drôle demeurait assis , dans l'idée que je ne le voyais pas , afin de s'emparer ensuite de ma malle.

Il me ferait impossible de dire toutes les pensées qui me vinrent dans cette angoisse affreuse; ce que je fais, c'est que je compris qu'il fallait promptement prendre un parti, parce que le voleur lassé d'attendre, pourrait employer la force. Quoique je n'aie jamais tiré un coup de pistolet, je pris le parti de saisir ceux de M. Rare, que je vis alors pendus aux pieds du lit qui était à côté du mien. Je ne fais si je voulais seulement les avoir à la main pour ma sûreté, ou si sans aucun retard je prétendais faire feu sur mon ennemi, ou enfin si je prétendais en tirer un par la fenêtre, pour faire du bruit & réveiller les gens de l'auberge. Tout cela m'a échappé. Quoi qu'il en soit, la résolution fut prise & exécutée dans l'instant même; je me pressai d'autant plus que je vis ma chandelle prête à finir. Sautant sur le bois du lit, je saisis les deux pistolets; mais le pied me glissa en descendant, & je me trouvai à genoux devant le lit, le visage couché sur la couverture. Au même instant je me sentis saisie par les épaules, & l'on m'arracha un des pistolets de la main. Vous concevez que je pouffai des cris lamentables; car au moment de ma chute le bout de meche était tombé, & ne repandait qu'une faible lueur, au moyen de laquelle je ne pouvais pas distinguer les objets.

Ma seule crainte était d'être tuée d'un coup de pistolet ; mais l'homme de qui j'attendais la mort, n'était pas celui que j'avais vu derrière le fourneau. *Qui êtes-vous*, criait-il en m'arrachant le second pistolet, *& que voulez-vous ?* Je criai plus fort encore ; & comme il me vit sans armes, il sauta à bas de son lit, pour prendre dans sa poche une bougie qu'il alluma à la petite flamme qui restait encore de la chandelle. Au même instant je me relevai, & toute cette scène effrayante disparut de devant mes yeux. Les pieds du voleur, que j'avais vus si distinctement, redevinrent alors les bottes de M. Rare, dont l'habit & le chapeau, posés d'une certaine façon, avaient présenté la figure d'un homme à mon imagination échauffée.

Vous devinez sans que je vous le dise, ma chère maman, que l'homme qui m'avait saisi était M. Rare lui-même. *Expliquez-moi, ma chère demoiselle*, me dit-il alors, *ce que veut dire cette scène extraordinaire ?* J'ai vu, repartis-je encore toute hors de moi, *j'ai vu derrière le fourneau une figure d'homme.* A l'instant prenant le bougeoir, & dans l'idée qu'il pouvait y avoir un voleur, il parcourut toute la chambre. Et moi, troublée de nouveau par cette recherche attentive, je marchai à côté de lui, examinant d'un air effaré tous les endroits où il portait sa lumière.

Mon visage est tout en feu quand j'y pense. Il était mis décentement ; en robe-de-chambre , parce que , comme je l'ai appris depuis lors , il ne s'était jeté sur le lit qu'en attendant que je revinsse de chez l'oncle de Sufette ; car il était entré dans la chambre avant moi. Pour moi , j'étais comme je m'étais trouvée en m'éveillant , les pieds nus , dans un habit que l'on peut à peine nommer négligé , fermé jusqu'à un certain point , mais la gorge absolument découverte. C'est ainsi que je le suivais pas à pas , peut-être en le tenant par le bout de sa robe-de-chambre , sans songer à l'indécence de ma figure. Je vis seulement qu'il évitait de me regarder ; il posait son bougeoir tantôt sur la table , tantôt sur la fenêtre , comme pour éloigner de moi la lumière. Je suis peut-être pardonnable , au milieu de ma terreur , de n'avoir point songé à moi. Mais lui , qu'a-t-il dû penser , en me voyant ainsi à côté de lui sans la moindre modestie , en sorte que dans mon étourdissement j'allumai une seconde chandelle que je vis sur la table ? Quelle effronterie ne me doit pas supposer cet homme !

Je ne fais plus ce que je puis avoir dit pendant tout cet espace. Sans doute que je ne dis rien qui pût lui expliquer toute la scène ; car il me demanda à la fin : *Comment s'est-il*

pu faire que vous m'avez pris pour un voleur, & que vous ayez couru sus à un homme qui dormait paisiblement ?

Ne pouvant plus me tenir sur mes pieds, je m'étais remise sur mon lit. Je ne fais si c'était épuisement ou frisson ; tout ce que je fais, c'est que j'étais prête à tomber en faiblesse, & absolument hors d'état de répondre. L'angoisse que j'éprouvais me porta à me lever pour aller me placer sur une chaise ; il s'approcha. Je ne puis soupçonner autre chose, sinon que le soin de ma santé, ou le desir d'entendre ma réponse, l'attira auprès de moi. Mais j'aperçus avec frayeur qu'il était fort agité, & qu'il y avait sur son visage, non plus ces graces modestes & respectueuses que j'y avais admirées ; c'était quelque chose de plus libre. Je ne dirai pas de l'amour. Cette crainte que je ressentis était l'impression protectrice de la pudeur & de la décence, que la bonté divine a gravée en-dans de nous. J'aurais dû suivre cet avertissement... &... Plaignez-moi, ma chere maman, je m'efforçai de réprimer ma frayeur. Ce fut alors que je m'aperçus, non pas de toute l'indécence de ma figure ; mais je vis que j'étais en négligé, & seule avec un homme. Cependant je ne le priai point de s'éloigner. O maman, tant que je vivrai, je veux me garder d'être jamais aussi près d'un homme.

Je vous proteste , & vous le savez , que je hais le vice , que le danger imminent de perdre la vie ne me porterait pas à une faute préméditée ; mais j'ai appris aujourd'hui ce que je ne soupçonnais pas , & ce que personne ne m'a jamais dit. Je l'écris en frissonnant : l'amour , si je puis nommer ainsi l'impression des sens , l'amour est l'a-veuglement le plus redoutable. La moindre liberté , même la plus modeste , de la part de M. Rare , aurait pu me perdre. Une triste expérience m'aurait forcée de convenir qu'au moment de la tentation , il n'y a plus de délivrance , dès que la pudeur naturelle nous abandonne. Elle est la plus forte , je le dirai sans détour , elle est l'unique défense de notre vertu. Ni le souvenir d'une vie sans tache , ni la conviction de la perfidie des hommes , je dirai presque ni la religion , au moins pas mon tiède christianisme , rien de tout cela ne peut nous protéger , dès que nous nous permettons un acte marqué d'immodestie. Peut-être qu'aucune jeune fille ne voudrait m'en croire , s'il m'arrivait jamais de raconter ceci. Peut-être choquai-je beaucoup de gens , en déclarant ici que désormais un habillement immodeste , un mouvement libre de la part d'une personne de mon sexe , me prouveront que celle qui se le permet est embarrassée de sa vertu. Si la

Providence n'éloigne pas le danger , la première occasion fera l'époque de sa ruine.

J'oubliai ma propre dignité au point que je ne dis pas à M. Rare de s'éloigner ; au moment où j'écris, mon cœur me dit hautement que je devais le dire. Je ne fais comment se fit ce que je vais raconter. Sérait-il possible que mon visage prît cet air d'immodestie , que j'ai toujours détesté , sans avoir pu le décrire ? Quoi qu'il en soit , il recula d'un air fort sérieux. Mademoiselle , me dit-il , il faut que j'ouvre la porte ; mais vous pourriez vous refroidir ; vous êtes trop délicate. Il s'interrompit brusquement , & parut se faire violence pour détourner les yeux de dessus moi.

Je n'entreprends pas de vous décrire l'humiliante confusion , avec laquelle je me reconnus tout-à-fait. Rassurée tout-à-coup contre la défaillance , dont j'étais tout près , je m'élançai pour chercher mon mouchoir ; il me le tendit lui-même. Tout le tems que j'employai à m'habiller , je ne fais si je répandis des larmes. Tout ce que je fais , c'est qu'il me semblait à chaque instant voir le plancher s'entr'ouvrir sous mes pieds.

Il essaya d'ouvrir la porte , tous ses efforts furent vains ; il alla se mettre à la fenêtre pendant que je m'habillai. La toilette fut bientôt achevée ; mais je n'eus pas la force de lui adresser la parole. Comme la botte

était sur le point de finir, je m'approchai de la table ; à ce mouvement M. Rare se retourna. Son dessein n'était pas de m'offenser ; mais ce qui augmenta mon embarras, il me regarda long-tems, avant de me rien dire. Enfin il se prit à rire : *Dites-moi*, dit-il, *si l'on peut imaginer une plus plaisante scene ?* Je ne dis mot ; car dans ce moment j'étais de mauvaise humeur.

Il fit quelque tours de chambre les yeux baissés : *Oserais-je vous demander*, dit-il en s'arrêtant devant ma chaise, *si vous êtes entrée ici avant moi ?*

Je l'ignorais, & je ne pouvais parler. Il me prit la main, & répéta sa question. Je lui montrai la chandelle. Il comprit ce que je voulais dire : *Je ne savais pas cela*, me dit-il d'une voix suppliante. Ma réponse fut une simple inclination ; car que pouvais-je dire, que devais-je dire ? *Vous me pardonnez donc*, ajouta-t-il ? Je fondais en larmes ; il poursuivit : *Pouvez-vous dans ce moment demeurer seule sans danger ? J'ai un passe-par-tout dans mon coffre, je le chercherai, & j'essaierai d'ouvrir la porte.* Ici je retrouvai la parole. *Où voulez-vous aller ?* lui demandai-je avec inquiétude. *Je veux*, répondit-il, *prendre les mesures qu'exigent votre honneur & le mien, dans une maison étrangère, & où il y a des femmes.*

Il chercha la clef, il regarda à sa montre ; & comme je ne disais mot, il me pria de me mettre sur le lit jusqu'à ce qu'il revint, & de ne pas laisser appercevoir que je veillais. *On peut nous avoir entendus, dit-il ; & si cela est, personne ne doit savoir qui nous sommes. Il est parti cette nuit une extra-poste pour les deux officiers & pour le peintre, & je viens dans l'instant de voir passer Susette & son oncle ; tout le reste s'arrangera. Tranquillisez-vous.* En disant cela, il sortit, & j'entendis qu'il mettait la clef dans sa poche.

Je me jetai sur le lit, j'en avais un extrême besoin ; mais je fus tourmentée de mille pensées chagrinentes. Il pouvait être quatre heures & demie. M. Rare rentra, & me trouva dans cet état. *Vous me faites une véritable peine, dit-il, tâchez de rappeler vos esprits abattus, & de calmer l'agitation de votre sang.* Là-dessus il me présenta dans de l'eau une poudre qu'il avait apportée, & il me quitta de nouveau. Je sentis plus vivement que jamais ce que cette aventure avait d'humiliant. Mes larmes coulerent avec tant de force qu'il fallut m'aïseoir sur le lit. Mes regards parcoururent lentement ma chambre solitaire. *Mon Dieu ! comment cela se peut-il faire ?* C'est tout ce que je pouvais dire à demi-voix. Autant que ma confusion & un affreux mal-de-tête me le permirent, je tâchai

de me rappeler tout ce qui s'était passé. Ce qui m'avait le plus inquiétée jusqu'alors, c'est la présence de M. Rare ; mais mon cœur se soulevait à la simple pensée que la fille de la maison & d'autres femmes pouvaient savoir que je n'avais pas été seule dans ma chambre. Je savais bon gré à M. Rare d'avoir ouvert la porte ; mais quand je me représentais mon équipage de nuit, & mes cris. . . Mais je ne veux plus vous entretenir de ces misères. Toutes ces agitations avaient épuisé mes forces , je m'endormis. Jamais je ne goûtai un sommeil si doux & si profond. Je conservai le sentiment de mon état, & je remerciai Dieu de m'avoir envoyé un moment de repos, lorsque je ne devais point en attendre.

Je me réveillai en parfaite santé, & à l'instant M. Rare s'approcha. *Il est huit heures*, dit-il, *comment vous trouvez-vous ?* En disant cela, il me prit la main & me tâta le pouls. Je retirai la main avec confusion, & je me levai brusquement. Il allait dire quelque chose ; mais il se tût. Je vis que ma situation l'affectait vivement. *Je me sens bien*, lui dis-je d'un air ouvert. A ces mots, son visage devint plus serein. *Bon !* dit-il, *prenez donc votre café, que je vais vous apporter sur-le-champ.* Il descendit, & revint le moment d'après avec le café.

Je ne savais que dire. Tout ce qui m'avait tourmentée auparavant, se présenta à mon esprit. Il s'en aperçut : *Je vois*, dit-il en rougissant, *que vous n'êtes pas encore calme. Vous procurerai-je quelque tranquillité en vous disant qu'ici on nous croit mari & femme?* Je ne dis mot, & il sortit, en me priant de prendre mon café, tandis qu'il disposerait tout pour le départ, & il m'avertit de me conduire avec lui devant les gens de l'auberge, comme si j'étais sa femme. *Peut-être*, ajouta-t-il avec des expressions obligeantes, *peut-être serai-je assez heureux pour regagner votre confiance.* Il sortit, je m'approchai pour boire mon café, & en ouvrant la jatte, j'aperçus une feuille que je reconnus bientôt pour une lettre de M. Rare.

(*La suite au Journal prochain.*)

III. *Fragmens des Faïtes français. Chant IV.*

HOMME égal à l'insecte aux yeux du premier

Etre ,

Atome qu'anima le souffle de ton maître ,

Poussière encor laissée au nombre des vivans ,

Qu'attend déjà la terre & réclament les vents ;

Assez l'enchantement d'une saison frivole ,

T'a

T'a ravi sans retour le moment qui s'envole.
 Sous le joug de Circé c'est ramper trop long-tems ;
 Debout , reprends ta forme , & fais les instans
 Assignés à ta course , hélas ! si passagere ;
 Sur la tombe des morts , lis ton itinéraire ;
 N'erre point au hasard quand le soleil te luit ;
 L'heure fuit , le jour baisse ; avance , & crains la
 nuit.

Si de ces courts momens tu savais faire usage ,
 Je ne t'offrirais point une funeste image ;
 Je ne t'ouvrirais point ces funebres enclos ,
 Où le tems & la mort viennent croiser leurs faux ;
 Mais lorsque né mortel , follement tu t'oublies ,
 Quand l'abus du jeune âge au milieu des orgies ,
 Quand l'excès meurtrier de ce plaisir qui fuit ,
 A fait doubler le pas à la mort qui te fuit ,
 C'est pour t'en éloigner que ma voix t'y rappelle.
 Je ne t'excite point par un aveugle zele ,
 A mépriser tes jours , à détruire un présent
 Que tu n'as pu tenir que d'un Dieu bienfaisant.

Détracteur de la vie , Young , Anglais farouche ,
 Noctambule pressé que le soleil se couche ,
 Pour méditer en paix tes funebres tableaux ,
 Apôtre de la mort , prêchant sur des tombeaux ,
 A travers quel nuage ou quel verre infidelle

Vois-tu donc les devoirs de la race mortelle ?

Lorsque loin des vivans tu vis auprès des morts ,
Rêveur infortuné , crois-tu veiller ? Tu dors.

Young , pourquoi , semblable à l'orage en furie ,
Viens-tu coucher les fleurs dans le champ de la vie ?
En proie aux maux du corps , en butte aux noirs
chagrins ,

L'homme jouit-il donc de trop de jours fereins ?

Et veux-tu de son cœur qu'étouffant le murmure ,
Il ajoute à l'impôt qu'il paie à la nature ?

Ah ! c'est trop sur la tombe où l'homme en paix
s'endort ,

Cultiver de tes mains les cyprès de la mort ;

C'est trop nous appeller sous ces ombres funebres ;
Pose la beche , Young , & fors de ces ténèbres.

Si-tôt que le soleil , plus haut sur l'horifon ,
Du bélier dans le ciel a doré la toison ,
Le conducteur du soc , forti de sa chaumiere ,
Recommence en nos champs sa pénible carrière ;
Il revoit ces sillons par l'hiver assoupis ,
Qu'aux jours de la balance il a semés d'épis ;
Et quand l'homme s'aveugle & s'égorge en barbare ,
Il songe à le nourrir des moissons qu'il prépare.

Propice agriculture , art des premiers humains ,
L'homme a trop dédaigné la tâche de ses mains ;

Mais en quittant le foc que trainaient ses ancêtres,
 Il a payé bien cher l'oubli des foins champêtres.
 Loin du bruit des combats & d'un féroce honneur,
 Sous un abri de chaume il trouvait le bonheur ;
 La terre à ses besoins prodiguant ses largesses,
 Faisait germer pour lui d'innocentes richesses ;
 Il avait pour trésors des grottes , des ruisseaux ,
 Des fontaines , des lacs , & de rians côteaux ,
 La force , la santé , le sommeil sous un hêtre ,
 La paix , la paix du cœur , fruit du travail cham-
 pêtre ,

Une table frugale & sa famille autour ,
 Compagne de sa peine & doux objets d'amour.
 Quel insensé quitta ces demeures tranquilles ,
 Pour grossir un vain peuple assemblé dans les
 villes ?

Pour courir en esclave aux portes des palais ,
 Mendier le coup-d'œil d'un tyran sous le dais ?
 Quel barbare mortel reforgea pour la guerre ,
 Le fer qui ne servait qu'à nous ouvrir la terre ;
 Chassa le laboureur d'un champ à l'abandon ,
 Que hérissa bientôt la ronce & le chardon ,
 Au lieu des blonds epis éleva dans les plaines
 Les panaches flottans des légions hautaines ,
 Et dans le choc pressé de tant de bataillons

84 JOURNAL HELVETIQUE.

Par des ruisseaux de sang délaya les fillons ? . . .

Mais le Christ expirant ébranlé de sa croix

Les divers élémens consternés à la fois ;

Du temple tout-à-coup le voile se déchire ,

De la voûte du ciel le soleil se retire ;

Les morts de toutes parts , échappés des tombeaux ,

Errent enveloppés de funebres lambeaux ;

La terre , où la terreur & la nuit se répandent ,

Tremble en ses profondeurs , & les rochers se
fendent ;

La nature languit sous un poids de douleur ,

Et des cieux aux enfers atteste son Auteur.

Dieu , rien ne peut borner sa puissance ; il em-
brasse

Dans son immensité les déserts de l'espace ;

Homme , un tombeau l'enferme , une garde est
autour ,

Mais lui-même à la vie a prédit son retour ,

Lui-même a sur la mort annoncé sa victoire ,

Base de notre culte ainsi que de sa gloire.

O prodige inoui , réservé pour lui seul ,

Dans l'ombre du trépas il s'arrache au linceul ,

Sous les yeux des soldats renversés sur la terre ,

De la tombe qu'il s'ouvre il écarte la pierre ;

Il sort en secouant la poudre des tombeaux ,

La mort dans son effroi laisse échapper sa faux.
 Il triomphe ; & ce jour , objet de notre attente ,
 Des fêtes des chrétiens est la plus éclatante.

C H A N T X V I.

Epilogue.

O tems , toi , dont en vain la source recherchée
 Mieux que celle du Gange est dans les cieux cachée,
 Fleuve égal & rapide , où les ans & les jours
 Vont tomber sans relâche , emportés dans ton
 cours ,
 Et qui ne nous parais qu'un canal immobile ,
 Tant la pente insensible en est douce & tranquille ;
 Sur ce courant secret à peine remarqué ,
 L'homme dès sa naissance aussi-tôt embarqué ,
 Navige à ta merci sans voir aucun rivage.
 Tous voudraient à jamais prolonger le voyage ;
 Tous redoutent le port ; nul ne t'a remonté ,
 Nul ne t'a suspendu , ralenti , ni hâté.
 Suivons le mouvement de ta course prescrite ,
 Sans vouloir avancer ni retarder ta fuite.
 Attachons au passé quelque doux souvenir ,
 Le repos au présent , l'espoir à l'avenir.
 Les ans rameneront d'un cours invariable
 Des diverses faisons la marche interminable.
 Nous voyons , revoions ce qu'un jour nos neveux

Verront & reverront , & ceux qui naîtront d'eux ;
 Et d'autres descendans , & tous de race en race ,
 Tant que cet univers flottera dans l'espace.

IV. *Épître à un homme.*

PHILOSOPHE indulgent , ministre citoyen ,
 Qui ne cherchas le vrai que pour faire le bien ,
 Qui d'un peuple léger & trop ingrat peut-être
 Préparais le bonheur & celui de son maître ,
 Ce qu'on nomme disgrâce a payé tes bienfaits :
 Le vrai prix des travaux n'est que de vivre en paix.
 Ainsi que Lamoignon délivré des orages ,
 A toi-même rendu , tu n'instruis que les sages.
 Tu n'as plus à répondre aux discours de Paris
 Qui rassemble à la fois Athene & Sybaris ,
 Et renferme en ses murs embellis par la Seine
 Un peuple aimable & vain que son plaisir entraîne,
 Impétueux , frivole , & sur-tout inconstant ,
 Qui vole au moindre bruit , & qui tourne à tout
 vent.

Il juge les guerriers , les ministres , les princes ,
 Rit des calamités dont pleurent les provinces ,
 Clabaude le matin contre un édit du roi ,
 Le soir s'en va siffler quelque moderne ou moi ,

Et regrette à souper , dans ses turlupinades ,
 Les divertissemens des jours des barricades.
 Voilà donc ce Paris , voilà ces connaisseurs ,
 Dont on veut captiver les suffrages trompeurs !
 Au rivage de l'Inde , autrefois Alexandre
 Difait sur les débris de cent villes en cendre :
 Ah ! qu'il m'en a coûté , quand j'étais si jaloux ,
 Railleurs Athéniens , d'être loué par vous !
 Ton esprit , je le fais , ta profonde sagesse ,
 Ta mâle probité n'a pas cette faiblesse.
 A d'éternels travaux tu t'étais dévoué
 Pour servir ton pays , non pour être loué.
 Caton , dans tous les tems gardant son caractère ,
 Mourut pour les Romains , sans prétendre à leur
 plaisir.

La sublime vertu n'a point de vanité.
 C'est dans l'art dangereux par Phœbus inventé ,
 Dans le grand art des vers , & dans celui d'Orphée ,
 Que du desir de plaire une muse échauffée ,
 Du vent de la louange excite son ardeur ,
 Le plus plat écrivain croit plaire à son lecteur.
 L'amour-propre a dicté sermons & comédies.
 L'éloquent Montazet , gourmandant les impies ,
 N'a pas été fâché d'être applaudi par eux.
 Nul mortel en un mot ne veut être ennuyeux ;

Mais où sont les héros dignes de la mémoire,
Qui sachent mériter & mépriser la gloire ?

V. *Discours, prononcé le 6 juin dans la séance de l'académie de Berlin, par M. FORMEY, secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS. Cette loi de la nature, qu'on exprime en disant que *rien ne se fait par saut*, est non seulement incontestable, mais elle doit être prise dans le sens le plus universel, & appliquée à toutes sortes de développemens & d'altérations, de productions & de destructions. Tous les phénomènes de l'histoire & de la politique n'y sont pas moins assujettis que ceux de la physique. Il est vrai que quiconque ne fait pas approfondir les objets dont ses regards sont frappés, trouve une source d'illusion dans la rapidité de certains événemens, qui semblent n'avoir point été amenés & préparés. Mais ces événemens n'en ont pas moins eu des causes subordonnées les unes aux autres avec une exacte régularité, depuis la plus éloignée jusqu'à la plus prochaine. Alexandre, avec une poignée de Macédoniens, détruisit la puissance d'un grand roi, & conquit le monde alors connu, parce que les Grecs s'étaient insensiblement aguerris & les Persans amollis, au point d'amener la possibilité d'une révo-

lution que les républiques de Sparte, d'Athenes, de Thebes n'auraient jamais exécutée, & dans laquelle Alexandre même aurait échoué, s'il avait été contemporain de Cyrus; comme Charles XII a vu évanouir sa gloire & la terreur de ses armes, pour avoir cru qu'il était dans le cas d'Alexandre, & Pierre le Grand dans celui de Darius.

Les irruptions des barbares qui ont enfin porté le coup mortel à l'empire d'occident, ont eu pour causes de leurs succès tous les principes d'affaiblissement & de décadence qui minaient depuis long-tems cet empire, & qui rendaient facile sous Augustule ce qui aurait été impossible sous Auguste, sous Vespasien, sous Trajan, & sous les Antonins. Mais ce n'est qu'à l'œil du scrutateur que ces germes & leurs accroissemens se manifestent; & nous en avons vu tout récemment la démonstration dans l'ouvrage vraiment analytique, dont l'un de nos dignes confreres, M. le professeur Weguelin, a commencé la publication.

Il ne faudra pas autant de pénétration & de profondeur aux historiens philosophes du siècle prochain pour résoudre le problème de la formation de ce colosse qui offre aujourd'hui à l'Europe étonnée une monarchie née avec le siècle, & comptée à juste titre parmi les grandes puissances avant la fin du

même siècle. Il y a sans doute une grande accélération dans cette marche ; mais la progression & la gradation n'en sont pas moins observables. D'abord , il a fallu précisément un siècle pour acheminer celui qui commence à l'avènement du roi au trône , objet de cette solennité. Frédéric Guillaume , dit le grand électeur , parvint à la régence en 1640 ; & Frédéric dont le nom se soutiendra toujours sans épithètes , a pris les rênes de son état en 1740. Or qu'ont fait ses prédécesseurs ?

L'électeur a commencé par réunir les débris de ses domaines qui étaient dans le plus grand délabrement. Il a mis l'ordre dans l'administration , & la discipline dans les troupes , auxquelles il a en même tems donné l'exemple de la plus héroïque valeur. Il a revendiqué les possessions aliénées ; il en a acquies & conquis de nouvelles ; & dans l'espace d'environ un demi-siècle , il a fait d'un état dévalté un électorat florissant.

Son fils , d'un caractère plus faible , a trouvé dans cette faiblesse même des motifs & des moyens d'augmenter , sinon sa puissance réelle , au moins sa puissance titulaire. C'est un pas immense que celui qui conduit à la royauté ; & il a su le faire , pour en obtenir les honneurs , auxquels seuls il aspirait. Cependant il n'en a pas moins posé les

fondemens les plus solides de l'agrandissement de ses successeurs. Si la redoutable maison d'Autriche avait pu prévoir, ou seulement entrevoir que cette couronne dont elle ornait la tête d'un prince qui ne pouvait alors lui donner le moindre ombrage, mettrait son petit-fils en état de lui enlever de vastes provinces, elle n'aurait assurément pas fait une concession aussi funeste pour elle.

Le roi Frédéric Guillaume laissant là tout le faste de la dignité introduite dans sa maison, s'est montré roi dans tout ce qui constitue les prérogatives & la réalité de ce rang suprême. Veillant également à toutes les parties de l'administration, il a sur-tout porté le bon état de ses finances & la force de son armée à un point qui inspirait plus d'admiration que de crainte, parce qu'on savait qu'il n'amassait que pour conserver, & qu'il n'était pas moins ménager de ses troupes que de ses trésors.

Voilà comment se sont passées les cent années préparatoires aux 36 que le regne sous lequel nous avons le bonheur de vivre, vient d'accomplir le 31 mai. Pendant tout ce tems, le passé était gros de l'avenir : cette conception est parvenue à son terme ; & vous en voyez le fruit. Il a fallu sans doute des circonstances impossibles à prévoir & com-

prises dans le seul plan de la Providence, pour empêcher le royaume nouveau né de périr dans quelqu'une des crises de son enfance. Si l'empereur Charles VI n'était pas mort, la guerre de Silésie n'aurait pas été entreprise; & cette guerre est, pour ainsi dire, le premier terme de route la série des événemens de ce genre. Si l'impératrice Elisabeth avait vécu, cette série courait grand risque d'être rompue. Mais, par la plus heureuse combinaison de conjonctures aussi imprévues que favorables, & d'efforts supérieurs à tout ce qui a jamais existé dans ce genre, on a vu une monarchie prête à se dissiper en éclats, redevenir en un clin d'œil un des corps politiques les mieux liés & les plus nerveux.

Tel est l'aspect de cette année 1776. Quel est celui de l'avenir? Quels embryons s'organisent actuellement dans les flancs de la politique? Comment s'opérera leur accroissement? Quelle réunion, quelle division d'intérêts peut-on prévoir? & quels en seront les résultats? Qu'arrivera-t-il d'ici à l'année 1840, qui termina le second siècle de cette intéressante histoire?

J'oserais être garant des événemens, si la vie & le regne de Frédéric pouvaient s'étendre jusqu'à ce terme. Mais, quoiqu'il soit permis, & même naturel, de former des

vœux , il ne faut pas qu'ils dégèrent en chimeres , & s'étendent hors de la sphere des possibles. J'aime mieux tirer les plus favorables augures du sang qui coule dans les veines des princes Pruffiens : nés dans la pourpre , ils en soutiendront l'éclat ; élevés à l'école du plus grand maître , ils en suivront fidèlement les traces , & associeront un jour leurs lauriers aux siens.

VI. *Lettre aux éditeurs.*

MESSIEURS. J'ai lu en son tems avec un singulier plaisir la lettre de M. Petitpierre , pasteur de l'église française de Bâle , adressée à M. le professeur Bertrand , & qui fut insérée au journal helvétique de décembre 1775. Quelle joie pour moi de voir qu'on commence à sentir la déféctuosité des psaumes qu'on chante dans nos églises , & où l'officiant ne manque pourtant jamais , en indiquant celui qu'on doit chanter , de prononcer ces mots pompeux : *A l'honneur & à la gloire de Dieu , & pour notre commune édification , nous chanterons le psaume. . .* Je fais bien , messieurs , que depuis quelque tems , au moins parmi nous , on ne les chante pas exactement de suite , & qu'on en saute quelques-uns ; mais malgré cela je vois aussi très-souvent , que si le premier verset de celui

qu'on indique à chanter renferme quelque beau sentiment de piété & de dévotion, le second ou le troisieme n'y répond guere, & le trouve très-oppoſé a ces mots, *l'honneur & la gloire de Dieu, & notre édification*. Il y a long-tems que j'avais déjà pris la liberté de marquer publiquement mes idées là-deſſus, dans une piece inférée au *Journal helvétique de juillet 1753*, ſous le titre de *Remarques ſur le pſaume 22*. Je prie ceux qui prennent quelque intérêt à la vraie édification de l'églife, de vouloir bien les lire.

Et pour y ajouter encore quelque choſe, je dirai qu'on devrait faire de nos pſaumes en vers ce qu'on fait à l'égard d'un bâtiment vieux, & ſi caduc que ce ferait perdre ſa peine & ſon argent que de vouloir y faire des réparations; on le démolit, & l'on ſe contente de mettre de côté ce qu'il peut y avoir de bons matériaux, & qui pourront ſervir à en conſtruire un nouveau. Qu'on choiſiſſe donc dans nos pſaumes ceux qu'une ame pieuſe, mais éclairée, pourra chanter en entier avec intelligence & édification, & qui certainement ſe réduiront à un très-petit nombre, qu'enſuite on y ajoute tout ce qu'il y aura de beaux verſets dans les autres; & ſi le verſet entier n'eſt pas édifiant, qu'on ſ'entienne aux lignes qui le ſeront, & qu'on complete le verſet par d'autres lignes qu'on

jugera telles dans des versets suivans, en y changeant même quelques mots, si cela est nécessaire.

Par exemple, le psaume premier, je le trouve beau tout entier, & je ne crois pas qu'on y doive rien retrancher. Je n'en dirai pas autant du second ; car quoique très-respectable dans la Bible, en tant qu'on le regarde comme prophétique touchant le Messie, le peuple est-il en état de l'envisager ainsi, & par conséquent de le chanter avec intelligence ? Et quand je dis le peuple, hélas ! je voudrais bien n'y pas comprendre peut-être les trois quarts & demi de l'assemblée.

Je viens au psaume troisieme. Quel prédicateur oserait en indiquer à chanter le premier verset ? En échange, les versets second & troisieme sont très-beaux, si peut-être les dernieres lignes du troisieme ne paraissent pas à quelques personnes présenter une foi outrée, & dont même l'homme n'est guere capable.

On laissera sans doute de même de côté les deux premiers versets du psaume quatrieme, & l'on en conservera les versets suivans.

On ne s'attend pas, sans doute, que je parcoure ainsi de suite tous les cent cinquante psaumes. Je laisse humblement à d'autres,

plus capables & plus accrédités que moi, à faire ce triage. On me permettra pourtant, j'espère, d'alléguer encore quelques exemples pris ci & là, qui demandent nécessairement correction.

Au premier verset du psaume 38, comment ne pas être révolté du mot de *furieux*, qui y est attribué à Dieu, & dans plusieurs autres endroits de nos psaumes! Est-il aucun homme d'honneur, qui ne se crût violemment outragé, si on disait de lui que c'est un homme qui a des accès de *furieux*? Je changerais donc ainsi la cinquième ligne en disant: *Que ta verge se retire*. Les pères les plus doux & les plus tendres, ne sont-ils pas quelquefois réduits malgré eux à employer la verge?

Notre version en vers du psaume 51 fait dire à David au verset second ce qu'il ne dit point dans la Bible, & qu'il aurait eu grand tort de dire. D'abord, peut-on souffrir que deux crimes capitaux, l'*adultère* & le *meurtre*, y soient qualifiés du simple mot de *faute*? Ensuite dire qu'en cela il n'a péché que contre *Dieu seul*, n'est pas vrai. N'avait-il pas péché contre *Bethsabée* qu'il avait séduite, & par cela même contre *Urie* son mari, mais sur-tout en l'exposant à une mort certaine, pour couvrir son *adultère*; contre *Joab*, son général d'armée, qu'il avait induit à être complice

complice de ce meurtre , & de plus contre tout le peuple d'Israël , en lui donnant un si terrible scandale , & en le privant d'un aussi brave militaire que l'était Urie ? Aussi , dans le texte de la Bible , David ne dit pas qu'il n'a péché que contre Dieu seul. *J'ai péché contre toi* , dit-il , *contre toi proprement* ; comme s'il disait : ce n'est pas seulement contre des hommes que j'ai péché , j'ai péché directement contre toi-même , en transgressant deux des principaux commandemens de ta loi.

Je n'ai point de talent pour versifier ; cependant , en attendant que d'autres fassent mieux , je hasarde de changer ainsi ce verset :

*Mon cœur rempli de tristesse & d'effroi ,
 Connaît son crime & sent qu'il est énorme.
 Ce crime , hélas ! sous sa plus laide forme ,
 Me suit par-tout & se présente à moi.
 Contre toi-même , ô mon Dieu ! j'ai forfait ,
 Contre ta loi , qui demande vengeance ;
 Et si tu veux me punir en effet ,
 Tu paraîtras juste dans ta sentence.*

Au verset quatrieme du psaume 76 on lit encore ce terrible mot de *fureur* attribuée à Dieu. Voici donc comment on pourrait changer ce verset :

*Devant toi marche la terreur ;
 Ta justice remplit d'effroi.*

*Si tu l'exerçais à rigueur ,
Qui subsisterait devant toi ?*

Entre les psaumes à mettre entièrement de côté, je me rappelle entr'autres le 78, le 79, le 80, le 81 & le 83, qui ne regardent absolument que le peuple d'Israel, & qui contiennent même bien des choses inintelligibles à ceux qui n'en connaissent pas un peu l'histoire. De plus au verset second du psaume 81, comme aussi au verset second du 150, on nous exhorte à joindre à nos chants de louanges de Dieu, le *flûte*, le *tambour*, & les *cymbales bruyantes*. C'est bien assez qu'en divers endroits on ait introduit dans nos temples des orgues ou des trompettes : l'espere qu'on n'y joindra pas ces autres instrumens bruyans, & qu'on les laissera aux armées meurtrieres & destructives du genre humain. Ils contrasteraient trop dans des lieux où l'on rappelle avec joie aux assistans ces paroles du cantique des anges à la naissance du Sauveur : *Paix soit sur la terre*.

Qui pourrait joindre son cœur ni sa voix à toutes les paroles de vengeance & les imprécations contenues presque d'un bout à l'autre au psaume 109 ?

Entre tous les psaumes, il y en a peu dont on fasse plus de cas que du 119 ; aussi n'en supprime-t-on jamais un seul verset. Il

contient, je l'avoue, de très-beaux sentimens de piété; mais qui pourrait s'appliquer & chanter ces paroles du v. 12? *Les grands ont ri des maux où je me vois; Assis ensemble ils ne peuvent s'en taire.* Au verset 21: *Afin qu'aussi les méchans je confonde, Par qui je suis à toute heure insulté.* Au verset 31: *Tes ennemis m'ont cent fois ot'ragé.* Au verset 42: *Et quand ta main nous fera-t-elle voir, De ces méchans l'injustice pume?* tandis que notre Seigneur nous dit que, si nous voulons être les enfans de notre Pere céleste, nous devons aimer même nos propres ennemis, bénir ceux qui nous maudissent, & prier pour ceux qui nous persécutent. Qui pourrait encore s'appliquer ces paroles du verset 43: *Ils m'ont creusé, pensant me faire cheoir, Des puits profonds, par des ruses damnables.* Et au verset 48: *Pour m'accabler les méchans m'ont guetté.* Au verset 75: *Garde-moi des pervers; Leur troupe avance, & leurs mains me saisissent.* Et ces autres du verset 81: *Des grands à tort je suis persécuté.* Et qu'on ne croie même pas que j'aie transcrit ici du psaume 119 tout ce qui ne saurait m'y plaire, & à quoi il me ferait impossible de joindre ni ma voix, ni mon cœur.

Au psaume 125, v. 4, on prie Dieu de *laisser les pervers dans leurs sentiers couverts, se perdre comme des rebelles;* tandis que dans

notre liturgie on nous fait prier Dieu tous les dimanches matin , & de même encore l'après midi , pour *la conversion des pécheurs*. Il serait sans doute bien plus chrétien , je dirai même plus humain , de changer ainsi les paroles de ce psaume :

*Retire les pervers
De leurs sentiers couverts ;
Ramene à toi tous ces rebelles.*

Le psaume 137 évidemment n'est point de David , mais d'un Juif captif à Babylone. Cependant je ne le lis jamais sans en être charmé , comme d'une très-belle élégie , que j'égalé à tant d'autres qu'on vante dans les anciens. Mais j'y vois avec douleur ce dernier verset qui révolte , & ne peut que saisir d'horreur les cœurs même les plus durs & les plus barbares.

*Fiere Babel qui réduis tout en cendre ,
Heureux celui qui doit un jour te rendre
Les maux cruels que ta main nous a faits !
Heureux qui doit te détruire à jamais ;
Qui t'arrachant tes enfans des mamelles ,
Écrasera leurs têtes infidelles !*

Je n'ajouterai plus qu'un mot sur le dernier verset du psaume 143 : *Seigneur , que ta force divine , A mes yeux enfin exterminé*

Mes injustes persécuteurs. Il est vrai que cela est un peu adouci dans une nouvelle édition ; mais malgré cet adoucissement , combien de pareils sentimens , & tant d'autres qu'on lit dans nos psaumes , ne sont-ils pas diamétralement opposés à ceux que le christianisme doit nous inspirer !

Je prie ceux qui se sentent de l'inclination & de la capacité pour faire de nos psaumes le triage dont j'ai parlé , & que toutes les âmes vraiment pieuses desirent , de se hâter d'entreprendre un si digne ouvrage. Et comme par ce triage le volume de nos psaumes sera diminué peut-être des deux tiers , je prie aussi tous ceux qui , avec le talent de la poésie , sont pénétrés de la beauté du christianisme , de travailler à augmenter le volume par des cantiques vraiment chrétiens , capables d'enflammer de plus en plus la dévotion des fideles , & de l'exciter dans ceux qui jusqu'ici n'ont été que glace & de simples chrétiens de nom. Mais je prends la liberté de leur dire , que dans ces cantiques il n'y faut point de ce qu'on nomme *de l'esprit* ; il n'y faut que de la clarté & de l'onction. Qu'ils soient eux-mêmes vraiment pénétrés des sujets qu'ils traiteront , & ils ne pourront que réussir. *Ardeat orator qui vult incendere populum.* Je crois au reste , messieurs , que ces cantiques doivent être adaptés

à la musique de nos psaumes, puisque nous en avons plusieurs qui sont très-mélodieux, & que nos peuples y sont accoutumés; car ce serait trop entreprendre que de vouloir introduire parmi nous une musique un peu figurée, & telle que les luthériens l'ont dans leurs cantiques. Les Allemands naissent tous, pour ainsi dire, un peu musiciens, & il n'en est pas de même de nos peuples. D'ailleurs il s'agit moins d'égayer les oreilles que de nourrir le cœur.

Enfin, & sur-tout, je prie Dieu, sans la bénédiction de qui rien ne saurait jamais réussir, de la répandre sur toute cette pieuse entreprise; & quand l'ouvrage sera fini, de disposer les peuples à l'adopter avec reconnaissance & avec joie; en sorte qu'on n'éprouve de leur part rien de pareil à l'étonnante opposition qu'on vit au commencement de ce siècle, quand on supprima la version des psaumes par *Masot & de Beze*, qui était devenue inintelligible, par vétusté de langage & par les grands changemens arrivés à notre langue. & qu'on y substitua celle dont nous nous servons aujourd'hui.

Soit que vous vouliez bien, messieurs, insérer ma lettre dans votre journal, soit que vous la rebutiez, soyez persuadés que je n'en ferai pas moins sincèrement & avec respect, &c.

VII. *Programme de la société des arts de Genève.*

IL n'est guere d'époque plus intéressante dans l'histoire de l'esprit humain, que celle de l'établissement de ces compagnies savantes, connues sous le nom général d'académies. Ce sont ces compagnies, qui distinguent si avantageusement nos tems modernes, qui ont donné une nouvelle vie aux sciences, aux lettres & aux arts. Ce sont elles qui ont fait germer dans notre Europe les talens de tout genre, encouragé l'industrie, excité l'émulation, alimenté le génie, perfectionné l'esprit d'observation, ouvert les routes qui conduisent aux vérités de la nature, porté ces vérités aux besoins toujours renaissans de la société, & produit une multitude de découvertes théoriques & pratiques, qui ont enrichi de plus en plus le fonds précieux des connaissances humaines, & donné à notre siècle une supériorité si décidée sur les siècles qui l'ont précédé.

Tous ces grands effets de l'établissement des académies n'étaient pas difficiles à prévoir; & ils n'avaient point échappé à la pénétration de ces hommes rares, qui en avaient été les premiers fondateurs, & qui étaient devenus ainsi les bienfaiteurs de l'humanité.

Mais, ce qu'ils n'avaient peut-être pas prévu, c'est qu'il viendrait bientôt un tems où les principales villes de l'Europe se glorifieraient de marcher sur leurs traces, & de fonder des académies sur le modèle des leurs, & consacrées, comme elles, à l'avancement des sciences, des lettres ou des arts.

Geneve, appelée à cultiver au sein de la paix les arts de la paix, & dont le territoire heureusement très-borné, ne laisse à ses habitans que les ressources qui naissent des talens & de l'industrie; Geneve, dis-je, n'avait point encore de société consacrée uniquement à l'encouragement des arts vraiment utiles, & cet établissement manquait à ses besoins. Elle en jouit aujourd'hui; & le généreux empressement d'un grand nombre de souscripteurs a donné, à la société naissante, la satisfaction de pouvoir faire connaître au public le but de son institution, & de diriger ses premiers pas vers ce but, en faisant l'ouverture de ses programmes.

La société des arts de Geneve informe donc le public, que son dessein est de faire tous les ans un choix des questions dont la solution lui paraîtra la plus importante pour le perfectionnement des *arts* & de l'*économie*, & d'attacher à cette solution des récompenses honorables, propres à encourager les talens & l'industrie. Elle invite tous

les favans & les artistes, & en particulier les membres des sociétés étrangères, dont les travaux ont le même objet, à s'occuper de la solution de ces questions, à entrer en commerce avec elle, & à lui faire part des découvertes utiles qui parviendront à leur connaissance. De son côté, elle sera très-exacte à cultiver un commerce si avantageux pour elle, & à répondre par ses services à ceux qu'on aura bien voulu lui rendre.

La société propose pour l'année 1777 les questions suivantes :

QUESTIONS SUR LES ARTS.

Première question. Tracer un plan de leçons & de démonstrations élémentaires de mécanique appliquée à l'horlogerie.

On a un si grand nombre de bons élémens de mécanique, d'hydraulique, de dynamique, &c. que l'on ne demande point le plan d'un traité général & universel sur les forces des corps & sur leur action réciproque. On desire seulement que l'on indique les principes qu'il faut tirer de ces différentes sciences, pour l'intelligence de la théorie de l'horlogerie. Et ce n'est pas même une théorie abstraite de l'horlogerie que l'on veut enseigner ; mais une théorie simple, facile, & qui s'applique utilement à la pratique.

Les leçons & les démonstrations dont on

demande le plan , sont destinées à de jeunes artisans. Le but qu'on se propose n'est pas d'en faire des raisonneurs , mais d'habiles artistes ; ainsi on ne veut leur enseigner ici , que ce qui peut leur servir dans l'exercice de leur profession. En supposant donc que les élèves auxquels on s'adresse , ne sachent que les quatre règles de l'arithmétique ; on desire de connaître la meilleure maniere de leur enseigner précisément ce qu'il faut de calcul , de géométrie , de mécanique & d'astronomie , pour l'intelligence de l'horlogerie. On demande ensuite la meilleure méthode à suivre , pour démontrer la structure d'une montre ou d'une horloge , la forme de ses différentes pièces , leur action , leur dépendance réciproque , & les effets qui en résultent ; quelles sont les qualités qui constituent la perfection de chacune des pièces & de leur assemblage , les différentes constructions que l'on a imaginées , leurs avantages & leurs inconvéniens , les moyens de les perfectionner , ou du moins la route qu'il faudrait suivre pour trouver ces moyens. On voudrait aussi prémunir les artistes contre les tromperies de ceux qui promettent des choses impossibles , comme la recherche du mouvement perpétuel , & d'autres problèmes insolubles.

Enfin , pour ce qui regarde immédiate-

ment la pratique , on desirerait aussi le plan des enseignemens & des démonstrations qui doivent servir à la diriger ; pour apprendre aux ouvriers à mettre le meilleur ordre & à suivre les meilleurs procédés dans leurs opérations , & leur faire comprendre les raisons de cet ordre & de ces procédés ; pour leur montrer l'usage des différens outils , soit simples , soit composés , les caractères de la perfection & de l'imperfection de ces outils , les moyens de remédier aux imperfections , &c.

Mais comme les savans capables de résoudre la partie théorétique de la question ne pourront vraisemblablement pas répondre à celle qui ne concerne que la pratique , on admettra & on couronnera même le mémoire qui excellera dans la première partie , & on donnera un accessit à celui qui aura le mieux traité la seconde.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de douze louis & demi , ou 300 liv. argent de France. L'accessit sera une médaille d'argent du même volume.

Ce prix sera décerné par le comité des arts.

Seconde question. La bonté de la trempe dans l'acier étant une qualité précieuse , soit pour les ouvrages de l'art , soit pour les outils des artistes ; & la bonté de cette trempe , dépendant en partie de l'acier dont on fait usage , on demande :

1°. Quelles sont les différentes espèces d'acier, & à quels signes on peut les reconnaître & s'assurer de leur perfection? Quelles espèces ou quels mélanges d'acier il convient d'employer pour différens ouvrages, & spécialement pour ceux qui sont énoncés dans le n°. 3 de cette question? De quelle manière on doit préparer & travailler les différens ouvrages, fabriqués avec ces aciers ou ces mélanges, pour les conduire jusques au moment de la trempe sans altérer leur qualité.

2°. Quel serait le ciment ou l'enveloppe la plus convenable pour disposer l'acier à recevoir la meilleure trempe possible, & pour empêcher la dissipation de son phlogistique, quand on le fait rougir pour le soumettre à la trempe.

3°. Comme cette trempe doit varier selon l'objet que l'ouvrier se propose, on demande les meilleurs moyens d'obtenir, 1°. la trempe ferme & dure, qui convient aux lami-noirs, limes, burins, marteaux, coins de monnoie, &c. 2°. La trempe moyenne convenable aux pièces frottantes de l'horlogerie, telles que cylindres, ou verges de balanciers, pignons, pièces de quadrature des répétitions, petits ressorts, &c. 3°. La trempe douce, particulièrement adaptée aux grands ressorts de pendules & de montres.

Cette question étant trop étendue pour que la société qui la propose puisse se flatter d'y recevoir une réponse complète, elle couronnera le mémoire le plus satisfaisant sur ces objets, & sur-tout celui qui indiquera des moyens nouveaux, & meilleurs que ceux qui sont déjà connus, pour obtenir la trempe dure & la trempe douce, qu'elle juge les plus importantes. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 24 louis; ou une médaille d'argent de même grandeur, avec le surplus en espèces, au choix de l'artiste. L'accessit sera une médaille d'argent.

Le comité des arts éprouvera les recettes & les procédés proposés par les auteurs des mémoires; & la société, après avoir vu les résultats de ces épreuves & entendu le rapport du comité, décernera le prix à la pluralité des suffrages, dans son assemblée du 19 septembre 1777.

Troisième question. On fait combien il importe de n'employer à la construction des montres que des métaux perfectionnés; & comme le léton entr'autres s'écarte sensiblement depuis quelques années de celui qui est connu dans l'horlogerie sous le nom de *cuivre jaune de chaudière*, la rareté de ce cuivre, dont la qualité supérieure n'est peut-être due qu'à l'action répétée du feu & des graisses sur les chaudières dont on le tire,

fait desirer que l'ait en puisse produire en moins de tems, d'autsi doux & d'autsi parfait : en conséquence, on demande deux bandes de léton, dont chacune ait six pouces de longueur, un pouce & demi de largeur, & trois lignes d'épaisseur au moins, qui remplissent les conditions suivantes, savoir : que les parties de ce métal soient homogènes & bien liées; que forgé à froid pendant long-tems avec les soins requis, il acquiere le plus de dureté & d'élasticité possibles, sans se fendre ni s'écailler; qu'il présente à la cassure, des grains fins, égaux, & d'un beau jaune; que dans les épreuves qu'en feront les artistes, il puisse se diviser en petites parties sans qu'elles se détachent; & qu'enfin il soutienne l'action du mercure à la dorure, sans se tourmenter ni se désunir.

Un moyen facile, & dont on pourrait ne pas s'aviser, pour reconnaître d'abord si l'on peut espérer d'avoir réussi dans la production du métal qu'on cherche; c'est que, de même que l'or, il doit se percer difficilement, si le foret n'est imprégné d'huile,

L'artiste qui aura produit ces pieces de léton, exposera ses procédés dans un mémoire, en désignant l'espece de cuivre rouge dont il se sera servi pour cela.

Le prix sera une médaille d'or de 20 louis; ou une médaille d'argent de même gran-

deur, avec le surplus en espèces, au choix de l'artiste. L'accessit sera une médaille d'argent.

Ce prix, de même que le précédent, sera décerné par l'assemblée du 19 septembre 1777; après avoir ouï le rapport & vu les résultats des épreuves faites par le comité des arts.

QUESTIONS SUR L'ÉCONOMIE.

Première question. N°. I. Quelle est la cause de l'infériorité des récoltes en grains, dans le territoire de Geneve & de ses environs, en comparaison de celles qu'on fait ailleurs?

N°. II. Par quels moyens pourrait-on, sans altérer ni changer la nature d'aucune propriété, augmenter dans le territoire de la république de Geneve, le nombre des charries & des terres arables, & mettre en plus grande valeur les terres communes?

Le prix destiné à la réponse qui sera trouvée la plus satisfaisante à cette question, sera une médaille d'or de la valeur de 20 louis, soit 480 liv. de France.

L'accessit sera une médaille d'argent du même volume.

Cette question en renferme réellement deux, qui peuvent être traitées en deux mémoires séparés; en ce cas le prix sera partagé,

mais il sera adjugé en entier & par préférence, à celui qui, dans un seul mémoire, aura traité les deux parties.

Le prix sera décerné par le comité d'économie.

Seconde question. Si le gouvernement de la république de Geneve ordonnait l'établissement d'une maison de force, pour contenir les mendiants, les vagabonds, & les malfaiteurs de tout âge & de tout sexe, condamnés aux travaux publics, comment devraient-ils être gouvernés les uns & les autres, & à quels différens travaux pourrait-on les occuper, afin que le produit fût suffisant pour subvenir à leur entretien, & aux frais d'un pareil établissement.

On souhaite que les auteurs des mémoires ne s'en tiennent pas à des vues générales, mais qu'ils entrent dans les détails convenables sur les frais de l'établissement, sur sa police, & sur le produit du travail.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 16 louis, soit 384 liv. de France.

L'accessit sera une médaille d'argent du même volume.

Ce prix sera aussi décerné par le comité de l'économie.

Tous les savans & artistes, soit étrangers soit Genevois, & les membres même de la société sont invités à envoyer des mémoires,
&

& seront admis à concourir aux prix.

Les seules personnes exceptées du concours, sont les membres de chaque comité pour les questions qui le concernent. Ainsi les membres du comité des arts ne pourront point concourir aux prix pour les trois premières questions, ni les membres du comité de l'économie pour les deux dernières.

On n'admettra point non plus au concours les mémoires dont les auteurs se feront fait connaître directement ou indirectement: ils sont priés d'inscrire leur nom dans un billet cacheté & annexé au mémoire; & ce billet ne sera point ouvert, à moins que le mémoire n'ait mérité le prix ou l'accessit.

Les mémoires & réponses aux questions sur les arts, seront adressés francs de port à *M. de Saussure, professeur de philosophie, président du comité des arts*; & les réponses aux questions sur l'économie seront adressées à *M. Vasserot de Dardagny, président du comité de l'économie*. Le terme fatal pour la réception des mémoires sera le premier juillet 1777.

Les prix seront délivrés dans l'assemblée générale de la société du 19 septembre 1777, aux auteurs ou à leurs fondés de procuration.

Quoique la société ne propose des prix que pour les cinq questions énoncées dans ce programme, elle a cependant pris la réso-

lution d'accorder des médailles ou des récompenses pécuniaires aux personnes qui lui communiqueraient des secrets ou des découvertes utiles pour les arts ou pour l'économie : ceux qui seraient dans cette intention , sont priés de s'adresser aux présidens des comités , ou au secrétaire de la société. On recevrait, par exemple , avec bien de la reconnaissance quelque moyen sûr de préserver les doreurs qui emploient le mercure, des funestes effets de ses vapeurs.

A Geneve , le premier juillet 1776.

PH. ROBIN , secrétaire.





QUATRIEME PARTIE.

L E

NOUVELLISTE SUISSE.

T U R Q U I E.

Constantinople. Le capitain-pacha a mis à la voile avec une flotte de neuf vaisseaux de guerre & de quatre galeres, qui a encore été renforcée aux Dardanelles par six autres vaisseaux nouvellement construits. Ses instructions portent de visiter d'abord quelques isles de l'Archipel & le port de Smyrne, de s'avancer ensuite sur les côtes de Syrie pour châtier la ville de Jaffa, & déconcerter les entreprises d'Ali-Daher qui, pour venger la mort du Cheick son pere, cherche à faire soulever les habitans de ces contrées, & de se rendre enfin dans la Morée pour punir les Albinois qui désolent cette province par leurs brigandages.

Les Russes construisent une forteresse entre Kertsch & Jénicalé, sans que les Tartares paraissent vouloir s'y opposer. Cependant il regne toujours de la fermentation dans la Crimée, & le nombre des révoltés a été grossi

par plusieurs déserteurs des troupes Ottomannes en Asie. On assure que les esclaves Russes restitués en vertu du traité de paix, seront envoyés dans ce pays là, afin d'y former avec le tems des colonies capables de contenir les Tartares. Ces peuples regrettent, non la domination ottomanne, mais l'indépendance réelle dont ils jouissaient sous sa protection, & qu'ils craignent de voir restreinte par le voisinage des Russes, maîtres de plusieurs forteresses. Le grand-seigneur avait à la vérité le droit de donner un chef à la nation; mais tout son pouvoir se bornait à cet acte de suprématie; & la nation, libre d'ailleurs, n'obéissait qu'à elle-même; & quand on lui ordonnait de prendre les armes pour entrer dans un pays ennemi, c'était une faveur qui autorisait les Tartares à faire des courses, & à s'enrichir impunément aux dépens de leurs voisins. Ainsi la prétendue indépendance dont on les gratifie par le dernier traité, pourrait, suivant toute apparence, n'être qu'une précaution prise contre eux à cet égard.

L'envoyé d'Alger a obtenu de la Porte un secours de 4000 hommes, qui seront employés à défendre les fortifications qu'on a construites dans les environs de cette ville. Le muphti & les imans consultés à ce sujet, ont décidé que le grand-seigneur ne pouvait

se dispenser de secourir les musulmans contre les attaques des chrétiens.

La Porte paraît s'occuper peu de la guerre avec la Perse, & a abandonné en quelque sorte le gouvernement de Bagdad à ses propres forces. On a cependant ordonné à quelques pachas du voisinage, d'y envoyer des troupes, mais sans leur assigner les fonds nécessaires pour de telles expéditions. Les nouvelles que l'on a du fort de la ville de Bassora sont trop incertaines pour que l'on puisse y ajouter foi.

R U S S I E.

Petersbourg. S. A. I. le grand-duc de Russie a dessein de faire un voyage en divers pays de l'Europe, & sera accompagnée du général comte de Romanzow & de plusieurs autres seigneurs. Le prince Henri de Prusse est encore dans cette capitale ; mais il ne tardera pas à retourner à Berlin, où S. A. I. le grand-duc est attendu dans peu, & où l'on fait de grands préparatifs pour le recevoir, de même que la princesse, fille aînée du duc Eugene de Wirtemberg-Stutgard, destinée à être l'épouse de ce prince, & qui s'y rendra dans le même tems.

Les élèves de la première classe de l'institut des demoiselles nobles, ayant fini le tems qu'elles doivent rester dans cette maison, & S. M. I. satisfaite du succès des soins qu'on

a pris pour leur éducation, en a choisi un nombre égal pour les remplacer.

Les Anglais continuent d'envoyer des sommes considérables à Archangel pour acheter des bois de construction & d'autres objets relatifs à la marine ; & les peuples de l'intérieur du pays s'y rendent en foule, avec des cordages, des mâts, de la poix, qu'ils vendent d'une manière très-avantageuse. L'escadre de Cronstadt, destinée à faire des évolutions dans la Baltique, & composée de onze vaisseaux de guerre, sera renforcée de six autres bâtimens de la même force, tirés de la division de Revel.

La navigation des Russes sur la mer Noire devient chaque jour plus étendue ; mais comme les tempêtes s'y élèvent souvent, on construit un grand nombre de frégates légères pour y être employées avec plus de sûreté. S. M. I. a résolu d'envoyer pour son compte trois frégates à Constantinople, & d'y établir une maison de commerce, dont le premier facteur est déjà nommé. Il sera en même tems consul général de tous les ports sur la mer Noire. On a assigné un fonds d'un million de roubles pour cet établissement.

Le baron de Stakelberg, ambassadeur en Pologne, ayant représenté à S. M. I. que selon toute apparence les affaires qui se traiteront dans la prochaine diète, donneront lieu à des discussions pénibles & orageuses,

il a été réfolu de renforcer de quelques régimens les troupes Ruffes qui fe trouvent actuellement dans ce royaume.

S U E D E.

Stockholm. Le roi a formé un camp à Ladugard, à quelque diftance de cette capitale. S. M. campe au milieu de ces troupes, & y tient fon confeil.

Il a été rendu une ordonnance royale qui profcrit de cette capitale tous les charlatans, & ftatue que ceux qui tomberont entre les mains de la juftice, feront févérement punis. Les citoyens font en même tems avertis de fe défier de ces hommes dangereux, & il eft défendu à tout apoticaire, fous peine d'une amende confidérable, de préparer des remedes fur les recettes de ceux qui n'ont pas droit d'exercer la médecine.

D A N N E M A R C.

Coppenhague. La cour ayant deffein d'engager les habitans de l'Islande à s'adonner à la pêche, vient d'envoyer fix bâtimens dans cette isle pour les aider & les diriger dans l'exercice d'un art qui ne pourra que leur devenir très-utile.

Toutes les troupes de ce royaume vont être augmentées de dix hommes par compagnie, & il a été de plus réfolu de former deux nouveaux régimens d'infanterie & huit efcadrons de huffards.

S U I S S E.

Neuchâtel. Le 6 de ce mois on essuya dans cette ville & ses environs un ouragan dont on avait lieu de redouter les funestes effets. Le vent commença à souffler vers les 6 heures du soir, avec une impétuosité dont on a peu d'exemples. C'était le dernier jour de la foire qui se tient dans cette ville au commencement de juillet. Plusieurs marchands du dehors s'étaient embarqués avec leurs effets sur divers bateaux, qui, surpris par l'ouragan, se virent exposés aux plus grands périls. L'un d'eux transportant vingt-cinq passagers tant hommes que femmes, avec une grande quantité de marchandises, a mérité une attention particulière à cause du fort qu'il a éprouvé, & de l'action courageuse à laquelle il a été redevable de son salut. Il se trouvait, lorsque le vent commença à souffler, vis-à-vis & à une distance peu considérable du village de Serrières. Les bateliers multipliaient leurs efforts pour gagner ce rivage, en combattant à force de rames contre le vent qui leur était contraire. De ce nombre était le nommé Pierre Marthe, de la paroisse de S. Aubin, baronnie de Gorgier. Son fils David, jeune homme âgé d'environ vingt ans, avait fait la route à pied, jusqu'à ce même village qui est situé sur le bord du lac, De là il voit son

pere exposé au péril le plus imminent, & le
 bateau qui le portait, emporté par le vent,
 s'éloigner avec la plus grande rapidité. Sur-
 le-champ il forme le généreux, mais hardi
 dessein, de voler à son secours. Un frêle &
 mince bâtiment, qui ne peut contenir com-
 modément qu'une personne, se présente à
 ses yeux; on le connaît dans le pays sous le
 nom de *loquette*. Il brise d'un coup de mar-
 teau la chaîne qui l'attachait au rivage. C'est
 en vain que l'on veut s'opposer à une entre-
 prise si téméraire. Son cœur lui en assure la
 possibilité. Il part, & à l'aide d'une petite
 rame qu'il agitait de la main droite, tandis
 que de la gauche son chapeau lui servait à
 puiser l'eau, luttant perpétuellement contre
 la fureur des flots, il parvient, après deux
 heures de travail & avec un bonheur in-
 croyable, jusqu'au bateau qui portait son
 pere. Les passagers, en proie aux plus vives
 alarmes, avaient déjà sacrifié une partie de
 leurs effets pour alléger le bateau, & se ga-
 rantir d'un naufrage qui paraissait inévita-
 ble. Le désespoir s'était emparé des bateliers
 eux-mêmes; David Marthe ranime leur cou-
 rage, les excite par son exemple, ils retrou-
 vent de nouvelles forces, & le bateau aborde
 enfin au rivage qui se trouve entre Cudrefin
 & la Sauge, après avoir soutenu pendant
 cinq heures une situation si périlleuse, &

dont les ténèbres augmentaient encore l'horreur. Mais la nature du terrain demandait un nouveau secours pour pouvoir débarquer les passagers en sûreté. Ce jeune homme se jette courageusement dans l'eau, va chercher, & trouve un petit bateau avec des gens de la Sauge pour le conduire, revient, & en deux voyages tous les passagers sont sauvés. Ces derniers déclarent unanimement qu'après le secours divin, c'est à David Marthe qu'ils doivent leur salut. Il semble que la Providence ait voulu couronner d'un succès éclatant ce trait signalé de piété filiale; & les âmes sensibles ne pourront que l'apprécier comme il doit l'être.

Le magistrat de cette ville, qui a constamment l'œil ouvert sur tout ce qui peut intéresser le bien public, ayant été informé du fait dont on vient de lire les principales circonstances, a arrêté dans son assemblée du 8 de ce mois, qu'il serait fait une collecte publique, & son produit reparti proportionnellement entre les propriétaires des marchandises & effets qui ont été perdus par cet événement malheureux. Prenant ensuite en singulière considération le courage extraordinaire qu'a fait paraître le nommé David Marthe pour sauver la vie à son père, & l'avantage qui en est résulté par rapport aux autres passagers, le magistrat lui a alloué

une gratification pour récompenser les généreux sentimens qui l'ont animé dans des circonstances si critiques, de même que pour servir d'encouragement lorsque l'occasion pourrait se présenter de multiplier des actes si méritoires & si intéressans pour l'humanité.

Le bateau dont on vient de parler n'est pas le seul qui ait eu à souffrir de la violence de l'ouragan. Une barque chargée de marchandises a couru les plus grands risques, & ne s'est mise en sûreté qu'après avoir lutté pendant long-tems contre la tempête. On a appris avec douleur qu'un petit bateau qui transportait de l'autre côté du lac quelques passagers & leurs effets, avait péri, de même que les trois bateliers qui le conduisaient. Leurs cadavres ont été retrouvés successivement, & l'on a su que ces passagers étaient au nombre de cinq, savoir un homme, une femme, & une jeune fille de Hertzogenbouchée, & un homme & une femme du canton de Lucerne. Au reste cet ouragan ne s'est pas moins fait sentir sur terre, plusieurs arbres ont été déracinés ou abattus en divers lieux, & d'autres ont perdu la plus grande partie des fruits dont ils étaient chargés.

Nous placerons ici la liste qui nous a été fournie des seigneurs députés à la diete ordinaire de Frauenfeld, tenue le premier de ce mois.

Zuric. S. E. M. Jean - Conrad Heidegger ,
bourguemaître.

M. Jean-Henri Landolt , trésorier.

Berne. S. E. M. Albert-Frédéric d'Erlach , sei-
gneur d'Hindelbank , ancien avoyer.

M. Jean-Rodolph Daxelhofer , tréso-
rier du Pays-de-Vaud.

Lucerne. S. E. M. Walthard-Louis-Leonti
Amrheyn , avoyer.

M. Joseph-Louis-Casimir Krus , mem-
bre du conseil intérieur.

Ury. M. Charles-Alphonse Bâfslér de Wat-
tingen , landammann.

M. Charles - François Muller , ancien
landammann & landsfahndrich.

Schwitz. M. le général Josef-Nazary de Re-
ding , de Biberegg , landammann.

M. Joseph-Victor-Laurent Hedlinger ,
ancien landammann.

Underwalden , haut & bas. M. François-
Léonti Bucher , ancien landammann.

M. François-Ignati Kohrer , landshaupt-
mann.

Zug. M. François-Clément-Xaveri Weber ,
membre du conseil intérieur.

M. Jean-Jacques Andermatt , ammann.

Glaris. M. Jean - Caspard Schindler , land-
ammann.

M. le capitaine des gardes , Jean-Leon-
hard Bernold , statthalter.

Bâle. S. E. M. Isac Hagenbach, bourgemaître.

M. Frédéric Munch, dreyerherr, & du conseil intérieur.

Fribourg. M. Claude-Joseph Odet d'Orffonens, membre du conseil.

M. Joseph de Maillardoz, du conseil intérieur.

Soleure. M. Urs-Victor-Balthasar Vallier, trésorier.

M. Henri-David Gibelin, alt-rath.

Schaffhousen. S. E. M. David Meyer, bourgemaître.

M. Jean-Henri Keller, statthalter, membre du conseil.

Appenzel. M. Jean-Conrad Fäslser, landammann, du conseil intérieur.

M. Laurent Wetter, landammann du conseil extérieur.

Abbé de S. Gall. M. François Muller, conseiller secret & landshofmeister.

Ville de S. Gall. S. E. M. Henri Schlumpf, bourgemaître.

Il n'y a point eu cette année de députés pour la ville de Bienne.

Geneve. Table de la distribution des 500 lots qui seront tirés dans la seconde & dernière classe de la quatrième loterie de l'hôpital général de Geneve, qui se tirera le 16 septembre 1776.

lot	de	liv.	liv. argent courant.
1	.	60000	. 60000
1	.	30000	. 30000
1	.	12000	. 12000
2	.	5000	. 10000
4	.	3000	. 12000
5	.	2000	. 10000
6	.	1000	. 6000
10	.	800	. 8000
20	.	500	. 10000
50	.	300	. 15000
100	.	250	. 25000
100	.	200	. 20000
100	.	120	. 12000
100	.	100	. 10000

500 lots montant à 240000 liv.

On trouve à acheter chez M. André Bovay fils, à Genève, des billets entiers à 14 écus neufs, soit 56 liv. argent de Suisse; des demis à 7 écus neufs, soit 28 liv. argent de Suisse; & des quarts de billet à 3 écus neufs & demi, soit 14 liv. de Suisse. Ceux qui en souhaiteront lui affranchiront les lettres & l'argent.

Manheims. Le 195^e tirage de la loterie électorale Palatine s'est exécuté le 17 juillet 1776; les numeros qui ont été extraits de la roue de fortune, sont:

3. 51. 31. 48. 36.

F I N.



T A B L E.

I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.

- | | |
|---|--------|
| I. <i>Sermons sur les matieres les plus importantes de la religion, &c.</i> | page 3 |
| II. <i>Traité des différentes especes de tapisseries, & principalement de la tapisserie au petit point, &c.</i> | 7 |
| III. <i>Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse, &c.</i> | 9 |
| IV. <i>Annonces des prix & primes distribués dans la séance publique de la louable société économique de Berne, &c.</i> | 14 |

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- | | |
|---|----|
| I. <i>L'esprit des usages & des coutumes des différens peuples, &c.</i> | 26 |
| II. <i>Les économies royales de Sully. Nouvelle édition.</i> | 35 |
| III. <i>Prix proposés par l'académie royale des sciences & belles-lettres de Prusse, dans son assemblée du 6 juin 1776.</i> | 45 |

III. PARTIE. Pieces fugitives.

- | | |
|--|----|
| I. <i>Plan d'études pour le college des arts, fondé à Zurich. Suite.</i> | 49 |
| II. <i>Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel jusqu'en Saxe. Suite.</i> | 65 |
| III. <i>Fragmens des Fastes français. Chant IV.</i> | 80 |

IV. <i>Épître à un homme.</i>	86
V. <i>Discours prononcé le 6 juin dans la séance de l'académie de Berlin.</i>	88
VI. <i>Lettre aux éditeurs.</i>	93
VII. <i>Programme de la société des arts de Geneve.</i>	103
IV. PARTIE. Annales politiques de l'Europe.	
<i>Turquie.</i>	115
<i>Russie.</i>	117
<i>Suede.</i>	119
<i>Dannemarc.</i>	ibid.
<i>Suisse.</i>	120

